

Proposition d'une aire protégée en Mauricie

(Haut bassin de la rivière Shawinigan et de la rivière du Loup)

Dépôt officiel

Présenté à : Direction générale de la conservation de la biodiversité (direction des Aires protégées), ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Par : Aire protégée Saint-Mathieu-du-Parc, OBNL



Crédit photo : Judicael Aspirot

(Vallée du haut bassin de la rivière Shawinigan, orientation nord-ouest, lac Wapizagonke)



Saint-Mathieu-du-Parc

Avril 2023

Groupe de travail

Rédaction

Éric Proulx, B.Sc. géographe Université de Sherbrooke

Xavier W. Francoeur, biogéographe, Candidat au doctorat en Sciences de l'environnement UQAM

Révision :

Mégane Déziel, Candidate au doctorat en Biologie, UQAM

Pier-Olivier Boudreault, directeur de la conservation SNAP-Québec

André Lortie, Aire protégée Saint-Mathieu-du-Parc

Remerciements :

SNAP Québec

Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc

Yann Boissonneault, biologiste M. Sc. Env. consultant en environnement et chargé de cours



Le programme Plein aire, soutenu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Forêt et des Parcs, est coordonné par la [SNAP Québec](#) et vise à soutenir la création d'aires protégées ou de corridors écologiques **en étroite collaboration avec des acteurs locaux**. Plus particulièrement axé sur les réalités et enjeux au sud du 49^{ème} parallèle, l'accompagnement stratégique et financier proposé par la SNAP Québec permet d'outiller les individus, les groupes et les organisations engagés dans la conservation du territoire pour répondre au besoin des populations et pallier le déficit nature grandissant.

SOMMAIRE	1
1 CONTEXTE GENERAL	2
1.1 Orientations et engagements gouvernementaux	3
1.2 Proposition d'aire protégée	4
1.3 Concertation et appuis	5
1.3.1 Appuis municipaux :	5
1.3.2 Lettres d'appuis organisationnels	6
1.3.3 Démarche de reconnaissance d'aire protégée « paysage humanisé »	6
1.4 Localisation et limites géographiques	7
1.1.1 carte : Territoire et secteurs à l'étude	8
1.1.2 carte : Localisation géographique de l'aire protégée proposée	9
1.5 Historique et portrait du territoire	10
1.1.3 photo : Amphithéâtre forestier 350 places	11
1.5.1 Tableau : Coupes Forestières planifiées dans le territoire de l'aire protégée projetée **	13
1.5.2 Particularités du secteur Saint-Mathieu :	14
1.5.3 Particularités secteur Lac Larose :	15
1.1.4 carte: Contraintes du territoire de l'aire protégée proposée	16
2 PORTRAIT DE LA BIODIVERSITE	17
2.1 Contexte biogéographique	17
2.2 Opportunité de compléter le portrait du territoire, augmenter les connaissances fondamentales et appliquées.	18
1.1.5 carte : Répartition des espèces menacées sur le territoire de l'aire protégée proposée	19
2.3 Conservation	20
2.4 Faune	20
2.4.1 La Tortue des bois	20
2.4.2 photo : Repérage des habitats de tortues des bois (printemps 2022)	22
2.4.3 Les chauves-souris	22
2.4.4 Le Loup de l'Est	22
2.4.5 L'omble de fontaine dans le bassin versant des lacs en Croix et Bernard	23
2.4.6 L'omble chevalier au lac Larose	23
2.4.7 Avifaune	24
2.4.8 Tableau : Espèces d'oiseaux nicheurs à statut répertoriés dans la zone **	25
2.4.9 Tableau : Espèces à statut présentes sur le territoire et ses frontières****	26
2.5 Flore	27
2.5.1 Tableau : Espèces floristiques en situation précaire présentes sur le territoire et ses frontières	27

3 CONNECTIVITE ECOLOGIQUE LOCALE ET REGIONALE	28
1.1.6 Figure : Corridors de connectivité écologique régionaux en Mauricie	29
1.1.7 Figure : Corridors de connectivité écologiques à l'intérieur de l'aire protégée proposée	30
4 PORTRAIT FORESTIER	32
4.1 Composition de la forêt	32
4.2 Dynamique de la forêt	32
1.1.8 carte : Vieilles forêts de plus de 70 ans dans le territoire de l'aire protégée proposée	33
1.1.9 carte : Erablières VIN de 100 ans et plus dans le territoire de l'aire protégée proposée	34
4.3 Historique de coupes	35
4.4 Structure d'âge de la forêt	35
4.5 Vieilles forêts	36
1.1.10 Figure : Répartition des superficies forestières couvertes par classe d'âge de peuplement dans l'Unité d'aménagement du bas St-Mauricie	36
5 LES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES	37
5.1 Lacs et cours d'eau	37
5.2 Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)	37
6 AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE	38
6.1 Plan d'Affectation des Terres Publiques en Mauricie (PATP)	38
6.2 Titres miniers	39
6.2.1 Figure : Titres miniers secteur Lac Larose-Lac Ringuette	40
6.2.2 Figure : Titres miniers secteur lac Gauche-lac Droit- frontalier avec l'aire protégée proposée	41
7 SERVICES ECOSYSTEMIQUES	42
7.1 Captation et stockage de carbone	42
7.2 Types de services écosystémiques produits	42
8 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	44
1.1.11 carte : Potentiels de mise en valeur du territoire	45

9 MENACES ET ENJEUX	46
9.1 L'aménagement forestier industriel	46
9.2 Introduction d'espèces exotiques et/ou envahissantes (EEE), chasse et pêche	47
9.3 Territoire public soumis à une croissance des activités motorisées et non encadrées (Véhicules Hors-Route VHR)	47
9.4 Privatisation du territoire public	49
9.5 Enjeux politiques	49
9.5.1 Municipalité de St-Alexis des Monts :	50
9.5.2 Ministère Ressources naturelles et Forêts (direction Energie-Ressources Mauricie-Lanaudière) :	50
9.5.3 Ministère Ressources Naturelles et Forêts (direction Forêt, Unité de gestion du bas St-Maurice)	51
10 MOTIFS ET INTERETS DE LA PROPOSITION D'AIRE PROTEGEE	52
12 RECOMMANDATIONS	55
12.1 Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changement Climatiques. De la Faune et des Parcs (MELCCFP)	55
12.2 Aire Protégée Saint-Mathieu-du-Parc	56
REFERENCES	57
ANNEXE A : ORIENTATIONS INTERMINISTERIELLES RELATIVES AU PROJET D'AIRE PROTEGEE PROPOSEE	61
L'objectif de protection du territoire de 30% d'ici 2030 du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques.	61
L'objectif réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37.5% en 2030 et carboneutralité en 2050 du gouvernement du Québec	61
L'objectif sur la protection et la gestion de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques.	62
Les objectifs du Ministère Faune Forêts Parc par la mise en place du PAFIT	62
Les orientations de Tourisme Québec	65
Les orientations du ministère Energie Ressources Naturelles en regard du Plan d'Affectation des Terres Publiques en Mauricie	66
1.1.12 Figure : Affectation récrétouristique prioritaire (04-03-01) associée au territoire proposé	66

Les objectifs du ministère des Affaires Municipales et de l'habitation	67
Les objectifs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	67
Les objectifs du ministère de la Santé et Services sociaux	68
MELCCFP - PRMHH (plan régional des milieux hydriques et humides de la MRC de Maskinongé)	69
ANNEXE B MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET RETOMBEES	70
PORTRAIT RECREOTOURISTIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	70
Proximité du parc National de la Mauricie	70
Potentiels d'attractivité du territoire proposé	70
Retombées socio-économiques	75
12.2.1 Tableau des retombées directes potentielles d'une implantation d'aire protégée 2024-2026	76
12.2.2 Tableau des retombées directes potentiels d'une implantation d'aire protégée 2024-2026	77
Retombées socio-économiques des opérations forestières	78
Infrastructures réceptives et touristiques nouvelles	79
Retombées sociales	80
Retombées ERE et culture	81
Retombées environnementales	82
ANNEXE C : CONCERTATION ET APPUIS INTER-REGIONAUX	83
Les appuis au projet d'aire protégée à Saint-Mathieu-du-Parc en Mauricie	83

Sommaire

La biodiversité du Québec se concentre dans le tiers sud de son territoire en raison de la diversité de sa géologie et de son climat tempéré plus favorable. Le sud du Québec est aussi la partie du territoire où les pressions anthropiques sur la biodiversité sont les plus fortes, notamment en raison de la fragmentation des habitats par l'aménagement forestier industriel, l'introductions d'espèces exotiques envahissantes ou la croissance de la circulation récréative motorisée.

Pour assurer la pérennité et l'intégrité écologique des écosystèmes, de leurs fonctions et des services qu'ils assurent à la société, le Québec s'est engagé, lors de la COP15, envers le nouveau cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité. Ce cadre élabore 23 objectifs, dont la cible 3 qui vise la protection de 30 % des milieux naturels d'ici 2030 afin de conserver son patrimoine écologique et préserver les habitats naturels des espèces qui y vivent. Couplés à ceux-ci, le gouvernement du Québec s'est doté, par ses politiques interministérielles, de plans d'actions et d'outils pour favoriser la vitalité du territoire, sa mise en valeur touristique et les saines habitudes de vie.

Une opportunité significative se présente sur le territoire public situé au sud du Parc national de la Mauricie et de la Réserve faunique de Mastigouche pour planter une aire protégée, de type Réserve de biodiversité, venant consolider un noyau de conservation et de connectivité écologique significatif en Mauricie (voir carte 1).

Ce territoire présente une forte valeur de conservation de la biodiversité, notamment par la présence de plusieurs espèces en péril dont la tortue des bois, les chauve-souris argentée et cendrée, l'omble chevalier ouassa, le martinet ramoneur, mais également par la consolidation du noyau de conservation du Parc national de la Mauricie par la présence de plusieurs massifs de forêts anciennes.

Par ailleurs, le secteur proposé offre des atouts favorisant la vitalisation régionale en raison sa proximité du bassin principal de population de la Mauricie (300 000 pop.), ainsi qu'une géographie avantageuse à mi-chemin entre Québec et Montréal (150 km), fait rare pour une aire protégée de cette ampleur et accessible au public dans le Québec méridional.

Le territoire présente une biogéographie riche, abritant plus de 38 espèces à statut précaire et représentant un bloc important de connectivité écologique d'habitats entre le Parc national de la Mauricie, la réserve écologique Marie-Jean-Eudes, la Réserve de biodiversité du Lac-aux-Sorcières et les zones de conservation de la tortue des bois en milieu privé de Saint-Mathieu-du-Parc.

Il constitue également un milieu naturel de proximité utilisé par plus de 30 000 usagers pour ses sentiers et infrastructures existantes. Ancré dans la réalité régionale, le projet proposé vise la protection et la gestion de ce territoire pour mettre en valeur ses milieux naturels grâce à l'écotourisme, la culture et l'éducation relative à l'environnement (ERE). Ce statut éventuel d'aire protégée permettra de sécuriser les

investissements financiers qui y seront injectés en interdisant les activités industrielles, en limitant les activités motorisées, en encadrant les prélèvements fauniques et les activités de navigation.

Un cadre de gestion et de mise en valeur viendra activer un levier de développement socio-économique essentiel pour une communauté dont les revenus directs et indirects proviennent majoritairement d'emplois reliés au tourisme et à la villégiature.

Les estimations préliminaires montrent que les retombées de ce projet sont structurantes aux plans environnemental, social et économique, tant pour la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc que pour la Mauricie (10 M \$ de retombées directes et indirectes sur 10 ans). Les services écosystémiques rendus par le territoire sont estimés à 45 M\$ annuellement, principalement par la séquestration de carbone annuelle (estimée à 12 500 tonnes de CO₂), le contrôle des inondations et la mitigation de l'érosion par le ruissellement de surface.

Ce projet est aligné sur les besoins et valeurs locales et régionales. Il est appuyé par plus de 50 organisations, municipalités et entreprises de la région.

1 Contexte général

Au Québec, la plus grande richesse en biodiversité se trouve dans le sud de la province (Berteaux et al., 2014 ; Tardif et al., 2005). Reconnaissant l'importance de protéger son patrimoine naturel face à l'urgence reliée aux enjeux des crises mondiales de la biodiversité et du climat, le Québec (La presse canadienne, 2020) a récemment augmenté la superficie de son territoire protégé à 17 %. Cet effort de protection a permis d'atteindre partiellement la cible 11 d'Aïchi, car le critère de représentativité n'a pas été atteint sur l'ensemble du territoire québécois (Roy, 2021).

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin » (Convention on Biological Diversity, 2020, 2021).

Depuis, face à l'ampleur et à l'urgence des crises de la biodiversité et du climat, à l'intérieur du nouveau cadre mondial adopté au dernier sommet de la COP 15 se déroulant à Montréal en décembre 2022, l'objectif international de protection du territoire a été fixé officiellement à 30 % d'ici 2030 (Gamache, 2021). En adoptant cette cible, le Québec aura un défi structurant quant à la conservation de son patrimoine naturel. Cependant, un devoir de cohérence s'impose pour protéger les écosystèmes sensibles au sud du Québec, à proximité des bassins de population, et pour assurer un maximum de représentativité dans la protection des milieux naturels québécois.

Le *Livre blanc* illustre la nécessité et l'urgence d'augmenter la superficie d'aires protégées dans le sud du Québec. Il s'appuie sur le fait qu'en plus de limiter la perte d'espèces et d'habitats cruciaux, la biodiversité fournit une suite de bienfaits socio-économiques essentiels aux communautés et à leurs individus. La protection de territoire permet de maintenir et d'augmenter ces services écosystémiques, surtout dans le cas des territoires de proximité avec la population.

Ils sont cruciaux pour le bien-être direct des êtres humains (approvisionnement, bien-être, éducation) et jouent un rôle majeur pour mitiger les changements climatiques actuels et futurs, tout en augmentant la résilience territoriale au niveau local (contrôle des inondations et de l'érosion). Enfin, l'accessibilité à la nature apporte des bienfaits physiques et mentaux significatifs dans les communautés où la sédentarité engendre des enjeux de santé publique.

1.1 Orientations et engagements gouvernementaux

En réponse à ce contexte et à ces défis globaux et locaux, le gouvernement du Québec s'est doté d'objectifs précis pour le bien-être de sa population et de son patrimoine naturel. Plus de cinq ministères inscrivent leurs planifications stratégiques en ce sens (Annexe A). Parmi ces orientations et engagements, on retrouve :

- La protection et le maintien de la biodiversité ;
- La protection et le maintien des massifs de forêts anciennes résiduels ;
- La réduction des émissions de gaz à effets de serre par la captation de carbone ;
- La protection des milieux hydriques et humides ;
- La vitalisation et l'attractivité du territoire par le tourisme ;
- L'occupation du territoire par des projets structurants assurant le maintien de services de proximité ;
- Les saines habitudes de vie par l'accessibilité aux sites de plein air de proximité.

L'annexe A présente les détails des objectifs interministériels venant appuyer cette proposition d'aire protégée.

1.2 Proposition d'aire protégée

La proposition vise la mise en place d'une aire protégée axée sur la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur de la biodiversité d'un territoire à haute valeur écologique et écotouristique¹ en Mauricie. La reconnaissance d'un régime d'activités associé à la Réserve de biodiversité semble répondre aux objectifs exprimés.

Le régime d'activités devra :

1. Permettre une mise en valeur écotouristique du territoire pour offrir des infrastructures et aménagements reliés à l'interprétation du milieu naturel dans un objectif d'éducation et de conservation et en respectant les zones écosensibles et la capacité de support du milieu ;
2. Interdire tous types d'activités industrielles sur le territoire touchant le maintien et la conservation de la biodiversité ou la valorisation écotouristique et éducative du territoire ;
3. Planifier une limitation et un encadrement de la circulation motorisée affectant les habitats fauniques et la mortalité des espèces à statut ;
4. Encadrer, par un plan de conservation, les prélèvements fauniques afin de maintenir un équilibre de la biodiversité ;
5. Encadrer les activités de navigation engendrant l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

En complément, nous souhaitons que les activités reliées à la sylviculture de maintien et à la réhabilitation de la biodiversité, ainsi qu'à l'exploitation encadrée et durable (non-industriel et non mécanisée) des produits forestiers non-ligneux à l'intérieur de circuits courts², puissent être autorisées sous conditions. Ces activités seront structurées vers une mise en valeur locale en accord avec les objectifs de conservation et de valorisation souhaités. (ex. : érablières artisanales en régie biologique, cueillette et production de produits forestiers non-ligneux).

Afin de répondre aux besoins de la communauté ainsi qu'aux enjeux écologiques présents sur le territoire, nous souhaitons définir le régime d'activités de concert avec le milieu, le MELCCFP et la SNAP Québec.

¹ D'après la définition qu'en donne l'OMT, l'**écotourisme** comprend les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation. Il favorise la protection des zones naturelles utilisées comme attractions écotouristiques [Écotourisme et zones protégées | UNWTO](#)

² Définition au sein du MAPAQ : Forme de mise en marché qui comprend les systèmes de commercialisation favorisant une plus grande proximité relationnelle ou géographique entre les entreprises du secteur bioalimentaire et les consommateurs. La proximité relationnelle fait référence aux circuits courts de commercialisation. Un circuit court fait intervenir au plus un intermédiaire dans la distribution entre l'entreprise de production agricole ou de transformation alimentaire artisanale et le consommateur. La proximité géographique correspond à la commercialisation au sein d'une même région administrative ou à moins de 150 kilomètres du lieu de production ou de transformation. [Programme Proximité \(gouv.qc.ca\)](#)

Ainsi, la désignation d'une catégorie d'aire protégée retenue permettra une mise en valeur exemplaire offrant des opportunités de vitalisation territoriale.

Le territoire visé couvre 164 km carrés, soit 0,4 % du territoire de la Mauricie (35 447 km carrés) et approximativement 0,8 % de la région naturelle de la dépression de La Tuque (approx. 20 000 km carrés). Cette proposition permettrait de contribuer aux nouvelles cibles du cadre mondial adopté lors de la COP15, d'améliorer la cible de protection de 2020 (17 %) non-atteinte de cette région naturelle, favoriser la connectivité des aires protégées périphériques existantes et remplir son rôle de milieu naturel de proximité, accessible et souhaité par les organisations de développement, les municipalités et la population mauricienne. (BAPE, 2019).

Ce modèle d'aire protégée de rayonnement régional, en Mauricie, apporterait des bénéfices environnementaux, notamment :

- La protection et la conservation d'habitats fauniques par la préservation des vieilles forêts ;
- La diminution de l'érosion des chemins, de la sédimentation vers les lacs, de la mortalité routière d'espèces à statut, du dérangement de la faune et de la flore par la limitation de la circulation de véhicules hors route motorisés ;
- La diminution du risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le rétablissement des populations halieutiques par l'encadrement de la pêche ;
- La viabilité et la consolidation des cheptels fauniques sous surveillance par l'encadrement de la chasse et de la trappe et la mise en œuvre d'un plan de conservation ;
- La protection et la réhabilitation des populations de tortue des bois par des actions de réhabilitation et de protection de l'habitat et des individus ainsi que des mesures d'éducation populaire ;
- La production de services écosystémiques comme la captation naturelle du carbone, la régulation des inondations, la prévention de l'érosion et l'équilibre biologique par le maintien des forêts anciennes en place ;
- La réhabilitation d'écosystèmes, d'habitats et de la biodiversité par une sylviculture adaptative ;
- Le développement de partenariats et une appropriation régionale en enseignement et recherche reliée à l'éducation relative à l'environnement et par la nature, les sciences de l'environnement et l'écotourisme.

1.3 Concertation et appuis

Ce projet d'aire protégée a recueilli des appuis significatifs auprès des citoyens et d'organisations régionales en Mauricie. Bien que notre mobilisation organisationnelle suive son cours, voici les faits saillants de nos appuis (Annexe C).

1.3.1 Appuis municipaux :

- Deux résolutions d'appui de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc (partie prenante) *
- Une résolution d'appui de la MRC de Maskinongé*
- Une résolution d'appui des villes de Shawinigan, Trois-Rivières et Nicolet

1.3.2 Lettres d'appuis organisationnels

- Université du Québec à Trois-Rivières (partie prenante au projet) *et le Réseau Université du Québec ;
 - Parc national de la Mauricie *;
 - Pôle économie sociale de la Mauricie (partie prenante au projet) *;
 - Environnement Mauricie *;
 - Bassin Versant Saint-Maurice *;
 - URLSM (Unité régionale de Loisirs et Sports Mauricie), ainsi que le Comité plein-air Mauricie *;
 - Rando Québec *;
 - Aventure Écotourisme Québec ;
 - Tourisme Mauricie *;
 - Département de Loisirs et Récréologie de l'UQTR (partie prenante au projet) * ;
 - Le centre RIVE (Centre de recherche sur les interactions bassins-versants-écosystèmes aquatiques) de l'UQTR (partie prenante au projet) *.
-
- Appuis d'organismes de loisirs, d'environnement de la région (plus de 50 appuis)
 - Pétition déposée à l'Assemblée nationale du Québec de 4021 signatures électroniques et 200 signatures papier
 - Animation d'un site web et d'une page sur les réseaux sociaux comptant 1150 abonnés
 - Projet suivi par les médias régionaux.

La liste complète des appuis est détaillée à l'Annexe C.

*Des partenariats et des activités de concertation et d'appropriation sont en cours avec ces organisations.

1.3.3 Démarche de reconnaissance d'aire protégée « paysage humanisé »

La municipalité de St-Mathieu-du-Parc a adopté, à même son plan d'urbanisme (p.31) (Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, 2023)³, la mise en œuvre d'une demande de reconnaissance de « paysage humanisé ». Cette démarche permettra l'identification et la protection de milieux naturels sensibles et de corridors écologiques pour les espèces à statut sur le territoire privé de la municipalité. Une harmonisation réglementaire et des activités de surveillance et de sensibilisation seront mises en œuvre. Elles permettront une viabilité des attributs de biodiversité présente sur le territoire municipal.

³ <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-14642>

Par la présence de réserves naturelles en terrain privé et de nombreux habitats essentiels d'espèces à statut répertorié, cette démarche de reconnaissance permettra l'interconnectivité écologique des territoires publics-privés du territoire de Saint-Mathieu-du-Parc. Cette localité sera le seul territoire entièrement reconnu comme aire protégée au Québec, venant du même coup augmenter les cibles de protection du territoire.

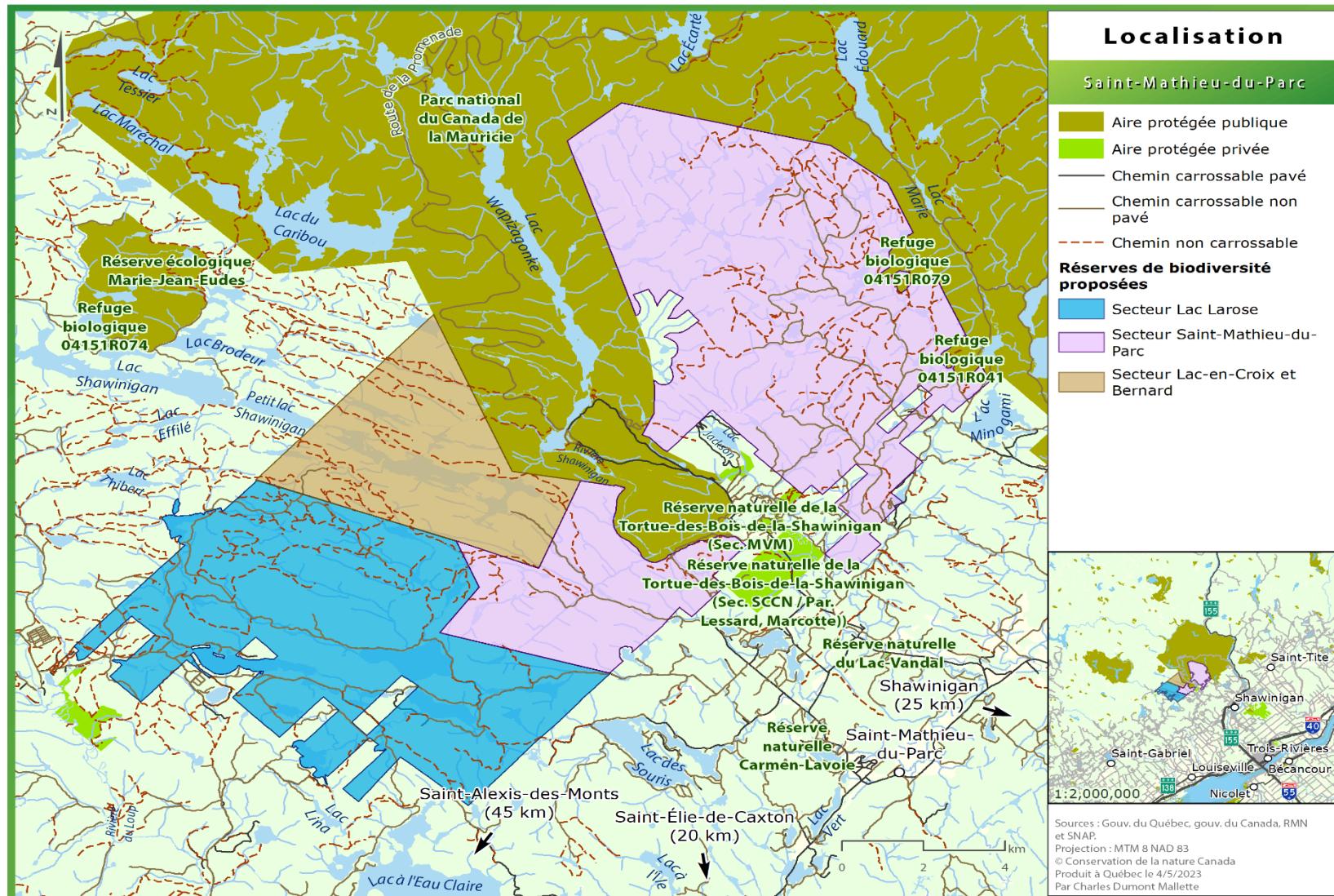
1.4 Localisation et limites géographiques

Le territoire visé correspond au haut bassin de la rivière Shawinigan, une portion du bassin versant de la rivière à la pêche/St-Maurice ainsi qu'à la partie est de la tête du bassin versant de la rivière du Loup.

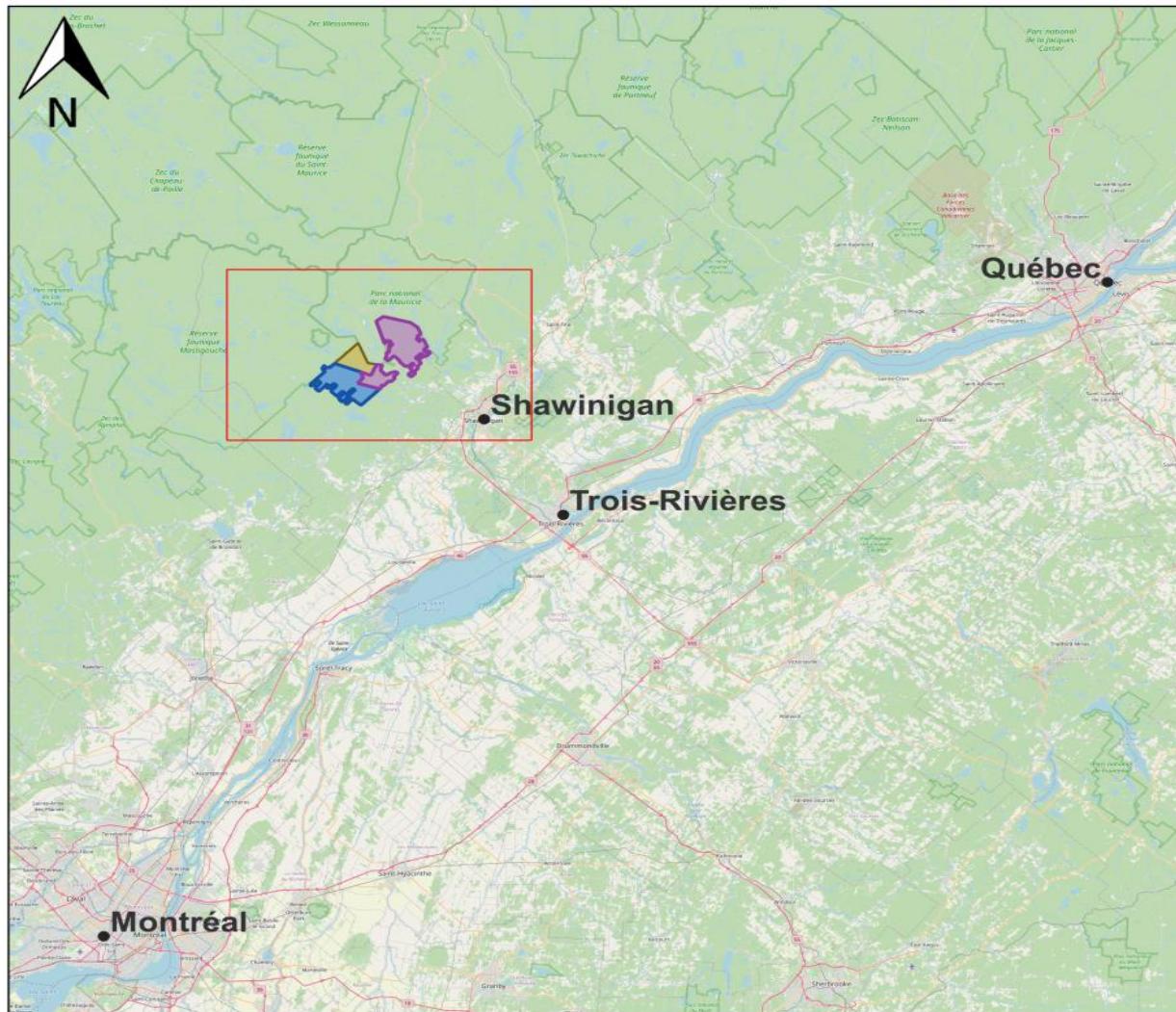
Le projet d'aire protégée totalise 164 km carrés répartis selon deux secteurs :

1. **Secteur Saint-Mathieu-du-Parc - Lac en Croix-Barnard** : Ce territoire de 118 km² couvre les terres publiques de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc formant l'enclave sud du Parc national de la Mauricie dans lequel trois refuges biologiques totalisant 7 km carrés sont exclus.
 - Comprend un secteur de 36 km² identifié comme le secteur Lac en Croix et Barnard. Ce secteur fait l'objet d'une demande de reconnaissance de Réserve de biodiversité effectuée par l'Association des lacs en Croix, Régis et Barnard, déposée en mars 2021 auprès de la Direction des aires protégées (MELCCFP). Le présent projet poursuit des objectifs de conservation et de maintien de la biodiversité identiques. Toutefois, notre organisation propose un cadre de gestion concerté et collectif, ainsi qu'une mise en valeur intégrée du territoire permettant son accessibilité à la population. Cette approche permettra des retombées locales par des activités écotouristiques de faible empreinte écologique (non-intensives et non-motorisées), respectant le régime d'activités, la capacité de support du milieu récepteur et le plan de conservation établi.
2. **Secteur lac Larose** : Ce territoire de 46 km² couvre les terres publiques de la partie est de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, secteur frontalier recouvrant la ligne de partage des eaux des bassins versants de la rivière Shawinigan et de la rivière du Loup aux limites nord-ouest de Saint-Mathieu-du-Parc.

1.1.1 Carte : territoire et secteurs à l'étude



1.1.2 Carte : localisation géographique de l'aire protégée proposée



1.5 Historique et portrait du territoire

L'histoire du territoire est relativement similaire à celle du Parc national de la Mauricie.

Il fait partie de la formation rocheuse des Laurentides qui est constituée de roches métamorphiques. La région a pris sa configuration actuelle sous l'action de glaciers qui arrondirent les montagnes et creusèrent les vallées lors de la dernière période glaciaire. Celle-ci a connu son apogée, il y a 20 000 ans, et s'est terminée il y a environ 10 000 ans. Cette glaciation a laissé sur son passage des débris et d'énormes blocs erratiques qu'on retrouve aujourd'hui pêle-mêle dans le paysage. Des dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires retinrent l'eau de fonte des glaciers, engendrant la création de nombreux lacs.

Le territoire a connu une exploitation forestière intensive aux XIX^e et XX^e siècles, tant pour le bois de sciage que pour le bois d'approvisionnement des usines de pâtes et papier. À cette époque, des barrages ont été installés sur les différents lacs pour favoriser le transport du bois par flottage sur le réseau hydrographique. Ces barrages ont été maintenus à travers le temps et l'ensemble fait partie du réseau hydraulique du bassin-versant de la rivière Saint-Maurice.

Au courant des années 2000, différentes initiatives de conservation et d'éducation relatives à l'environnement furent mises en place par l'organisme Mouvement Vert Mauricie :

- Mise en place de quatre réserves naturelles sur terres privées dans la zone écosensible de la rivière Shawinigan jouxtant le projet de Réserve de biodiversité (Mouvement Vert Mauricie, 2006) ;
- Mise en place d'une mobilisation citoyenne et corporative et d'activités ERE ayant permis d'accueillir près de 2000 étudiants de niveau primaire et secondaire dans le secteur (Mouvement Vert Mauricie et al., 2005) ;
- Production d'un Cadre écologique de référence pour le secteur par le Ministère de l'Environnement du Québec en 2003 (Ministère de l'Environnement du Québec et al., 2003).

Ce territoire fut l'objet d'un aménagement forestier conventionnel jusqu'en 1996. À partir de ce moment, et jusqu'en 2000, un projet de *Forêt Habitée* voit le jour par la mise en place d'infrastructures récréatives et d'opérations forestières expérimentales pour l'époque. Ce projet fut initié par la Coopérative forestière du bas Saint-Maurice. En résumé il y a eu :

- La mise en place d'un réseau de sentiers pédestres (15 km), dont le Sentier national du Québec (SNQ), d'hébergements rustiques et de passerelles autour du massif du lac Mongrain (Balise Québec, 2022) ;
- La mise en place d'un amphithéâtre en milieu forestier en pierre naturelle de 350 places ;
- À partir des années 2000, la coopérative forestière se retire du développement récréatif pour se concentrer sur les opérations sylvicoles en Mauricie. Ce sont des OBNL régionaux qui

développèrent par la suite des infrastructures propres à leurs domaines d'activités de façon autonome et bénévole ;

- À partir de 2010, l'OBNL Sentier national de la Mauricie développa près de 100 km de sentiers pédestres partant de la rivière Saint-Maurice au Lac Maskinongé (Lanaudière). De ce réseau, 35 km traversent le territoire visé de l'aire protégée proposée (Sentier national Mauricie, 2021) ;
- L'OBNL Vélo de Montagne Mauricie aménagea 10 km de sentiers de vélo de montagne sur le massif sud du lac Mongrain (Vélo de montagne Mauricie, 2018) ;
- L'OBNL Club d'Escalade Mauricie aménagea des voies sur les parois d'escalade du massif du lac Mongrain ainsi que de l'escalade sur blocs au pied de celle-ci (FQME, 2021) ;
- L'OBNL Chute du diable organise annuellement, depuis 10 ans, un événement de course en sentiers accueillant 2000 coureurs (Évènements La Chute du Diable, 2021).

Parallèlement, un refuge biologique fut mis en place sur le massif du lac Mongrain afin de protéger une partie de l'habitat de la tortue des bois.



1.1.3 Photo : amphithéâtre forestier 350 places

Quant aux opérations forestières sur le territoire public, celles-ci furent effectuées en regard des règles d'attribution de l'unité d'aménagement bas Saint-Maurice 041-51 du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) ainsi qu'à l'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). L'affectation prioritaire récrétouristique et les enjeux reliés à l'aménagement forestier mentionné au Plan d'aménagement des terres publiques de la Mauricie (PATP) sont subordonnés aux prescriptions

d'aménagement forestier émises par le RADF (Règlement d'aménagement durable des forêts) (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2012).

À partir des années 2015-2016, la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc hérita du bail de gestion de ce territoire auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). L'entretien usuel des sentiers (sentiers pédestres, de vélo de montagne et escalade) est effectué par des OBNL bénévoles depuis ce temps. Dû à sa proximité des centres urbains, une portion du réseau densifié d'infrastructures actuel est soumise à un achalandage important compte tenu de la capacité de support du milieu, accentuant les phénomènes d'érosions, de piétinement et de dérangement des habitats fauniques sensibles. Une mise en valeur extensive du territoire et une réhabilitation des milieux apparaissent nécessaires pour répartir la charge anthropique vers d'autres secteurs.

Nommé usuellement *Parc Récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc*, ce secteur d'à peine 5 km² est circonscrit au massif du lac Mongrain. Bien qu'il n'ait ni poste d'accueil ou tarification, l'installation d'un compteur piétonnier à partir du mois d'août 2021 a permis d'observer une moyenne de 2 500 visiteurs par mois pour une approximation minimale de 30 000 visiteurs par année.

À l'automne 2021, à la suite de la participation de citoyens et d'organisations récréatives aux consultations du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2020 (PAFIO) de l'unité de gestion 041-51 du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ces derniers ont eu l'information de l'imminence d'opérations forestières prescrites au mois de janvier 2022, sur un territoire adjacent au massif du lac Mongrain : le chantier *Tourbière îlot*. Dès lors, un mouvement de protection du territoire pour sa mise en valeur, par et pour la communauté, basé sur la conservation et l'écotourisme, prend forme.

Un groupe citoyen se forma pour demander la suspension des coupes forestières au chantier *Tourbière îlot* afin d'offrir un sursis au territoire. Ces derniers visaient à déposer un plan de mise en valeur et obtenir un statut de protection. Il est à noter que ce secteur de récolte forestière était situé à moins de 500 mètres des réseaux de sentiers actuels (Shields, 2022).

La mobilisation citoyenne et médiatique qui s'ensuivit a permis de déposer une pétition à l'Assemblée nationale, parrainée par le député de la circonscription de Maskinongé, M. Simon Allaire, avec plus de 4000 signatures. Plus de 50 lettres d'appuis et de résolutions d'organisations de la Mauricie furent transmises (Assemblée Nationale du Québec, 2022).

À la suite de pourparlers avec le MFFP et l'entrepreneur associé à la coupe (Rémabec), il fut convenu de protéger environ 5 % du chantier, pourvu que le volume de bois attribué à l'entrepreneur demeure le même. Les prescriptions forestières furent modifiées de façon à octroyer de plus grandes superficies en coupes totales.

En février 2022, le MFFP a confirmé qu'aucun autre chantier ne sera octroyé aux enchères ou toutes autres attributions de contrats d'ici décembre 2025.

1.5.1 Tableau : coupes forestières planifiées dans le territoire de l'aire protégée projetée **

Nom du chantier forestier	Processus de Consultation publique	Inventaires de prescription	Prescription et découpage fin	Année prévue de réalisation
	Secteur Saint-Mathieu-du-Parc (Est)*			
McLaren et McLaren_Ilot	Réalisée	Réalisés	En finalisation	Pas avant 2025
	Secteur Saint-Mathieu-du-Parc (Ouest)			
Croix (BMMB)	Réalisée	Réalisés	À venir	À livrer au BMMB pour mise en vente en 2025
Tourbière	Réalisée	Réalisés	À venir	Pas avant 2025
Magnan	À venir	À venir	À venir	Pas avant 2025
Roche	Réalisée	Réalisés	À venir	Pas avant 2025
Secteur Lac Larose				
Dargy	n/d	n/d	n/d	2025-2026

*BMMB : Bureau de la mise en marché du bois, MFFP

** C. Vézina : Chef unité de gestion Bas Saint-Maurice (communication personnelle, Février 2022)

Ce contexte a mené à la création de l'OBNL « *Aire protégée de Saint-Mathieu-du-Parc* » afin d'entreprendre la démarche de création d'une aire protégée (AP) (r.f. Réserve de biodiversité) sur le territoire auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC).

1.5.2 Particularités du secteur Saint-Mathieu :

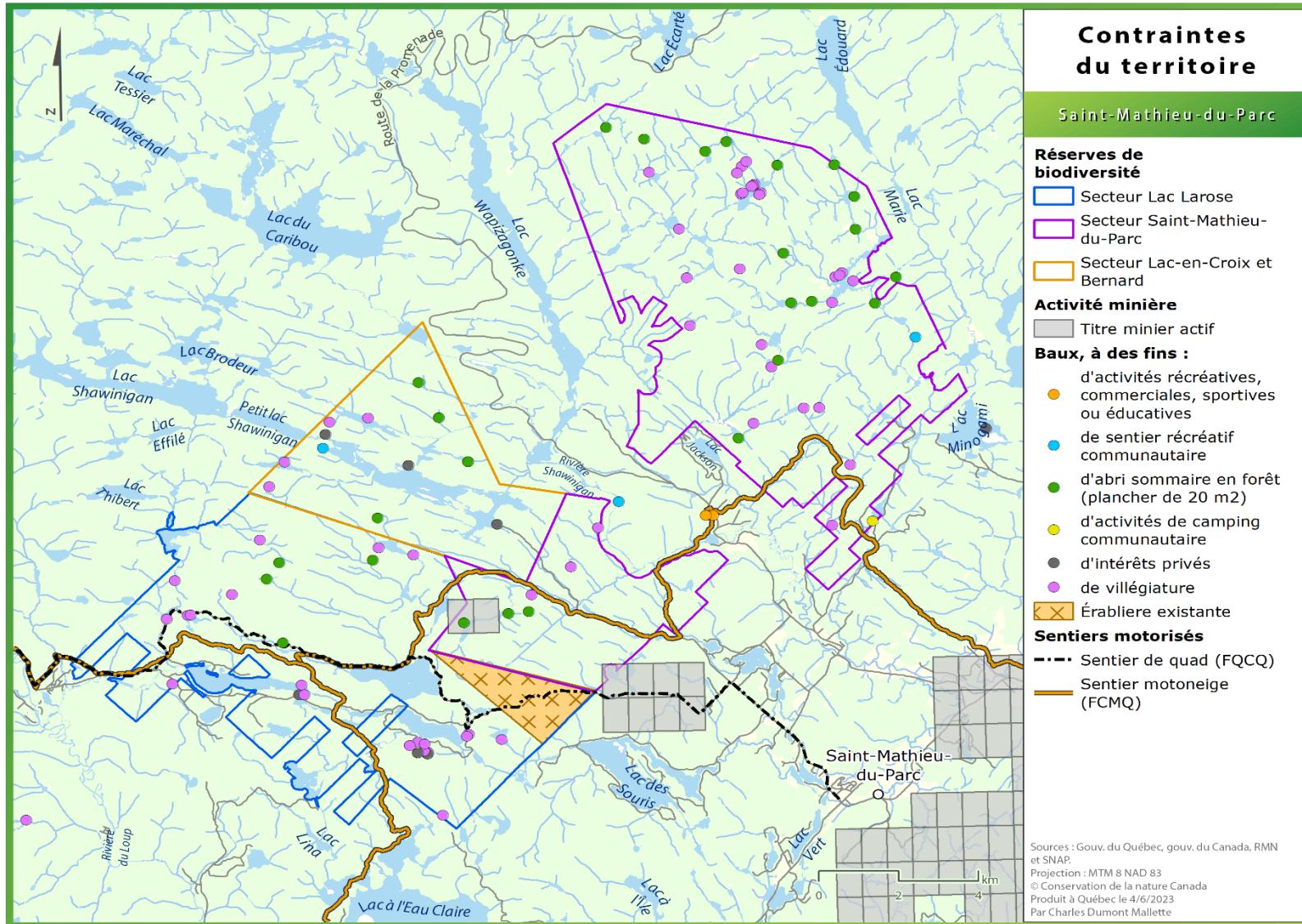
- ❖ Secteur ayant 35 km de frontières communes avec le Parc national de la Mauricie et dont les noyaux de conservations écologiques sont reliés géographiquement ;
- ❖ Une partie du bassin versant du secteur nord-est (37 km carrés) se déverse vers le Parc national de la Mauricie dans les lac Wapizagonke (21 km carré) et le lac Edouard à la Pêche (16 km carré) ;
- ❖ Secteur renfermant des habitats répertoriés de tortue des bois ;
- ❖ Territoire renfermant des massifs de vieilles forêts dans sa partie ouest ;
- ❖ Secteur constitué de plus de 25 lacs et milieux humides hydro connectés d'excellente qualité pouvant être affectés par les activités anthropiques (MRC de Maskinongé & OBVRLY, 2021c) ;
- ❖ Au nord-ouest, les eaux du lac Barnard sont directement reliées au lac Shawinigan situé dans la réserve faunique Mastigouche, les lacs de têtes de la rivière Shawinigan ;
- ❖ Les forêts de ces secteurs sont limitrophes à la réserve écologique Marie-Jean-Eudes (aire protégée de catégorie I), témoin écologique de la sapinière à bouleau jaune ;
- ❖ Une importante frayère d'ombles de fontaine est située à l'embouchure de la décharge du lac en Croix limitrophe au Parc national de la Mauricie ;
- ❖ Deux chemins multi-usages carrossables, d'une seule voie, permettent d'accéder aux noyaux de conservation des secteurs lac en Croix et lac McLaren ;
- ❖ Aucun réseau public de distribution d'électricité sur le territoire ;
- ❖ Présence d'un barrage de régulation de l'eau d'Hydro-Québec à des fins récréatives et de villégiature (barrage culbute) à la décharge du lac en Croix (MELCCFP, 2022) ;
- ❖ Présence de 46 chalets privés aux lacs en Croix et Barnard et de baux de villégiature sur plusieurs plans d'eau du secteur est ;
- ❖ Certains secteurs, soumis à des opérations forestières passées, offrent des possibilités de réhabilitation de la biodiversité par une sylviculture adaptative de restauration des habitats ;
- ❖ Le secteur nord-est comprend 28 baux de villégiature, un bail de camping communautaire et 18 baux d'abris sommaires ;
- ❖ Le secteur du massif du lac Mongrain est développé par la présence de sentiers pédestres, de vélo de montagne et la proximité du pôle d'accueil Saint-François du Parc national de la Mauricie;
- ❖ Le secteur du lac Mongrain renferme un lieu de diffusion culturel et d'éducation relative à l'environnement (ERE), soit l'amphithéâtre forestier de 350 places ;
- ❖ Le réseau hydrographique du territoire renferme de grands corridors d'habitats de la tortue des bois répertoriés par le MFFP ;
- ❖ On y retrouve plusieurs massifs contigus de vieilles forêts dans la partie ouest (Ministère des ressources naturelles et de la Faune, 2012 ; MRC de Maskinongé, 2022 ; MRC de Maskinongé & OBVRLY, 2021c) ;
- ❖ On y retrouve les habitats répertoriés de 10 espèces menacées d'oiseaux nicheurs, de chauves-souris argentées, cendrées et couleuvres à collier (Francoeur et al., 2022).

1.5.3 Particularités secteur Lac Larose :

- ❖ Territoire renfermant d'importants massifs contigus de forêts anciennes dans sa partie est favorisant la connectivité écologique entre les deux bassins versants (Francoeur et al., 2022);
- ❖ Territoire à la frontière de deux bassins-versants recélant de forts indices de biodiversité (Francoeur et al., 2022) ;
- ❖ Territoire d'intérêt géographique pour le développement écotouristique (Ministère des ressources naturelles et de la Faune, 2012) ;
- ❖ Territoire renfermant des milieux humides renfermant des habitats fauniques de qualité (MRC de Maskinongé & OBVRLY, 2021a) ;
- ❖ Occurrences de tortue des bois répertoriées sur les terres privées des affluents de la rivière du Loup, à l'ouest du lac Larose (secteur lac Pins rouges) (OBVRLY, 2021) ;
- ❖ Ombles chevalier ouquassa répertoriées au lac Larose, ainsi que pygargues à tête blanche et ail des bois (érablières) (MRC de Maskinongé & OBVRLY, 2021c) ;
- ❖ Érablières centenaires identifiées pour une valorisation acéricole (Ministère des ressources naturelles et de la Faune, 2012 ; MRC de Maskinongé, 2022) ;
- ❖ 20 baux de villégiature, 3 baux d'abris sommaires et 2 titres miniers actifs ;
- ❖ Un chemin carrossable multi-usage d'une voie permet d'accéder au secteur ;
- ❖ Aucun réseau public de distribution d'électricité sur le territoire ;
- ❖ Le lac de la Coureuse et le lac Larose possèdent des berges naturelles, sont accessibles et constituent les lacs de tête du bassin versant de la rivière du Loup.

La carte suivante illustre les différentes contraintes du territoire en regard du régime d'activités d'une Réserve de biodiversité.

1.1.4 Carte : contraintes du territoire de l'aire protégée proposée



2 Portrait de la biodiversité

2.1 Contexte biogéographique

L'aire protégée proposée se trouve dans la zone bioclimatique de la forêt tempérée nordique, plus particulièrement la zone de végétation de l'érablière à bouleau jaune, à la frontière nord de la zone de l'érablière à tilleul. Cette situation géographique centrale (province C08-région naturelle de la dépression de la Tuque) est particulière puisqu'elle se trouve à la limite nord de répartition des espèces tempérées, plus méridionales, et au sud de la répartition des espèces nordiques.

L'aire proposée se situe dans le bassin versant de la rivière Shawinigan qui se déverse vers la rivière Saint-Maurice, à la hauteur de la ville de Shawinigan. Le secteur lac Larose constitue le haut bassin versant de la rivière du Loup. Cette dernière se jette dans la réserve de biosphère du lac Saint-Pierre, à 40 km au sud, à la hauteur de Louiseville. Cette situation géographique, à la tête de bassins versants, permet une interconnectivité des noyaux de conservation nord-sud et est-ouest de la région par des couloirs de biodiversité à même ces vallées fluviales.

Bien que l'aire s'inscrive dans la zone de rusticité 4a, elle se trouve dans un secteur où les zones de rusticité 3b, 4a et 4b forment un couloir étroit. Le territoire possède une topographie variée et accidentée où les lacs, plaines inondables et dépôts fluvio-glaciaires s'entremêlent. Cette situation de croisements géographiques, climatiques et géomorphologiques confère à l'aire proposée une forte productivité biologique. C'est un territoire riche en biodiversité et espèces à statut précaire, propre aux forêts tempérées nordiques (Tardif et al., 2005).

Cette section fait le portrait sommaire de cette biodiversité à partir des données disponibles. Il est à noter que ce portrait est une sous-estimation des espèces présentes sur le territoire. Il se base sur les données existantes à l'intérieur de l'aire proposée par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Une partie des données est issue de zones contiguës dont le Parc national de la Mauricie, la Réserve faunique Mastigouche, l'unité d'aménagement 041-51 du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ainsi que d'inventaires biophysiques préliminaires réalisés à l'été 2022 sur ce territoire (Francoeur et al., 2022).

2.2 Opportunité de compléter le portrait du territoire, augmenter les connaissances fondamentales et appliquées.

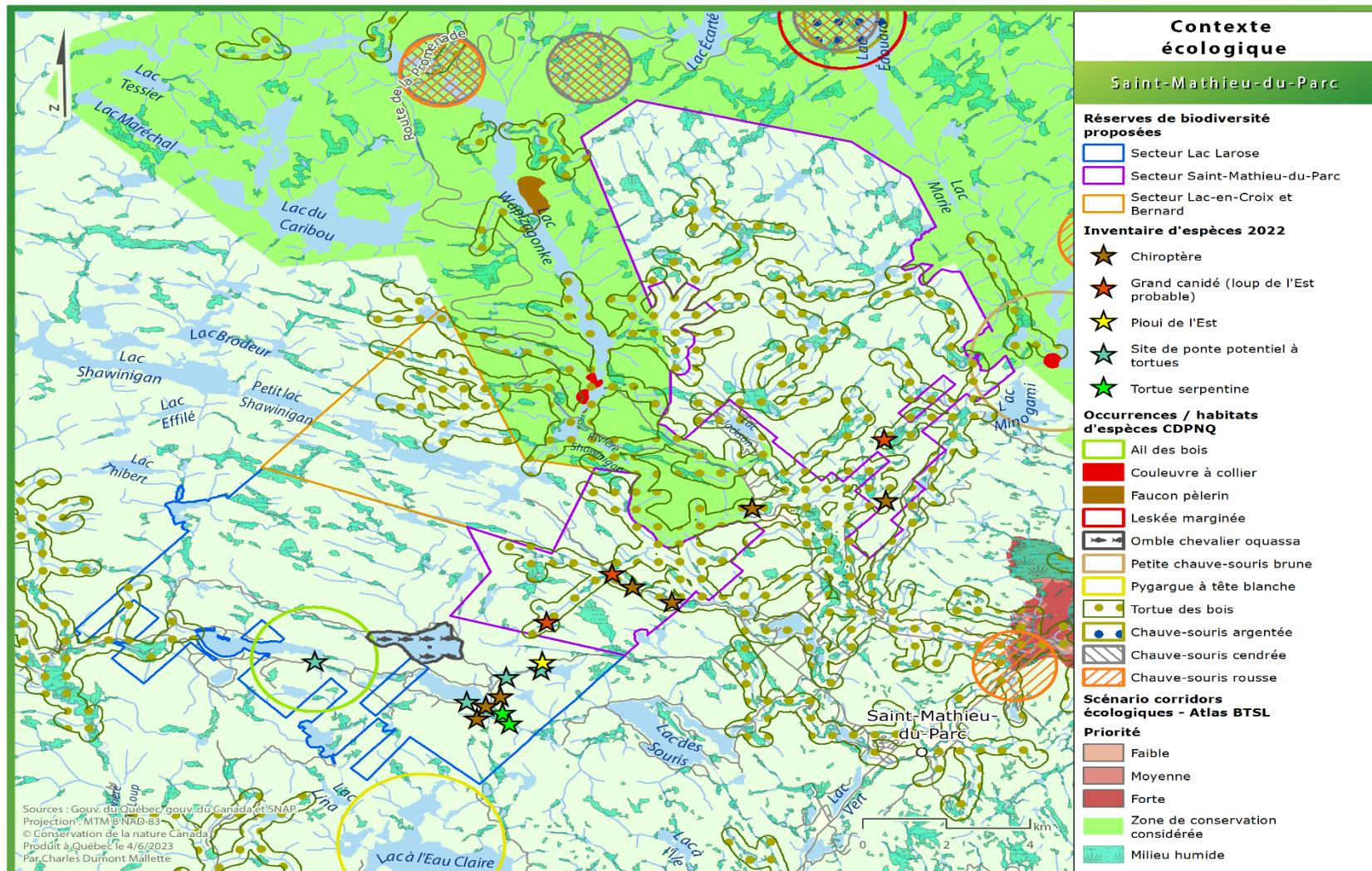
Tant au niveau de la biodiversité que de son potentiel de développement touristique et socio-économique, il y a opportunité de mettre en œuvre des études d'acquisition de connaissances afin de permettre une gestion cohérente de celui-ci avec les orientations interministérielles de développement territorial. Une reconnaissance de protection permettrait de compléter son portrait biophysique et ainsi augmenter les connaissances fondamentales et envisager une planification et une mise en valeur exemplaire.

Plus précisément :

- Le territoire à l'étude démontre, à plusieurs points de vue, une richesse en biodiversité d'après les inventaires exploratoires effectués à l'été 2022 (Francoeur et al., 2022) ;
- Le territoire à l'étude présente des potentiels de mise en valeur écotouristique extensive probants, de faible empreinte écologique, permettant une meilleure accessibilité aux milieux naturels par les bassins de population du Québec méridional (ANNEXE B) ;
- Les données partielles concernant la localisation et la caractérisation des espèces et habitats affectent la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes en place, car la planification forestière se base sur les données existantes quant à la protection des espèces à statut ;
- L'acquisition de connaissances sur les autres aspects des écosystèmes, tels les inventaires botaniques et fauniques, ajouteront des données essentielles à une meilleure connaissance de ceux-ci. Le système de données forestières disponible étant plutôt axé sur les essences commerciales et sur les volumes de bois ;
- Il y a opportunité de documenter un territoire rural en transition socio-économique afin de proposer un modèle de développement apportant une vitalité régionale pérenne et duplicable dans d'autres régions du Québec.

La conversion économique des territoires ruraux vers le tourisme rural et une économie de circularités/chaines de valeurs représente une opportunité de déployer un dynamisme régional axé sur la transition climatique, l'éducation, la culture, l'écotourisme et la réhabilitation de la biodiversité.

1.1.5 Carte : répartition des espèces menacées sur le territoire de l'aire protégée proposée



Cette carte illustre que :

- ❖ La tortue des bois se retrouve dans tout le réseau hydrographique ;
- ❖ Des occurrences d'espèces à statut sont répertoriées dans la zone frontalière du projet : engoulevent bois-pourri, martinet ramoneur, paruline du Canada, moucherolle à côté olive, pioui de l'est, faucon pèlerin, chauve-souris argentée ;
- ❖ Des occurrences de chauves-souris cendrée et argentée sont répertoriées dans les massifs de veilles forêts ;
- ❖ La zone ouest (lac Larose) présente des habitats essentiels d'espèces à statut, mais peu d'occurrences CDPNQ en raison de l'absence de campagnes d'inventaires récurrentes.

2.3 Conservation

Une majorité d'espèces à statut précaire est en déclin au Québec (Tardif et al., 2005). La répartition de ces espèces est en étroite correspondance avec l'occupation humaine du territoire, que ce soit pour l'urbanisation, l'agriculture, l'exploitation forestière, les loisirs motorisés, etc. Le Parc national de la Mauricie, avec lequel le projet d'aire protégée partage plus de 32 km de frontière commune, renferme 21 espèces à statut (Gouvernement du Canada, 2022b).

Selon les connaissances actuellement disponibles, le territoire visé abrite 38 espèces à statut précaire, soit 12 espèces d'oiseaux, 15 de plantes vasculaires, 7 mammifères, 1 de poissons et 3 d'amphibiens et reptiles (Gouvernement du Canada, 2022b).

Ci-dessous, nous faisons état des informations documentées à jour.

2.4 Faune

2.4.1 La Tortue des bois

Parmi ces espèces menacées, le cas de la tortue des bois présente un intérêt particulier puisque le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc recèle la plus importante population canadienne (Équipe de rétablissement des tortues du Québec, 2019).

La tortue des bois fait l'objet d'un Plan de rétablissement au niveau fédéral et provincial, plan appuyé par un cadre réglementaire (Équipe de rétablissement des tortues du Québec, 2019).

Plus qu'une espèce à statut précaire, la tortue des bois, espèce parapluie dont l'habitat regroupe d'autres espèces à statut, est un symbole pour la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc. Elle est reliée à l'identité du village et de ses citoyens. Cette identité s'est forgée par la mise en place de mesures de protection des lacs, de mobilisations citoyennes pour documenter et soutenir son habitat, ainsi que d'une vocation éducative que l'école primaire alternative *la Tortue des bois* a mis en place en 2002 pour éviter sa fermeture (Brouillette, 2022).

L'étude et la conservation de cette population, de son habitat et de ses sites de reproduction ont réuni le MFFP, le Parc national de la Mauricie, l'organisme Bassin versant du Saint-Maurice (BVSM), l'Écomuseum, l'AARQ (Association des aménagistes régionaux du Québec), Conservation de la Nature Canada, plusieurs associations de lacs et propriétaires fonciers de Saint-Mathieu qui ont notamment mis en place six (6) réserves naturelles pour protéger son habitat. La carte présentant les occurrences d'espèces menacées et vulnérables illustre sa répartition géographique sur la totalité du territoire à l'étude (MELCC, 2022).

La majorité des efforts de réhabilitation actuels sont consacrés au suivi des sites de ponte dans la proximité immédiate de la rivière Shawinigan. Cependant, il y a des lacunes reconnues quant au nombre d'individus, leur répartition et l'utilisation de l'habitat. À titre d'exemple, environ 30 tortues ont été recensées dans un tout nouvel endroit lors d'inventaires exploratoires en 2020, le long de la rivière Souris, sur terres privées.

Bien que l'aire protégée proposée recense plusieurs habitats essentiels non documentés, en plus des vieilles forêts d'intérieur, elle est au cœur de plusieurs travaux forestiers d'importance. À défaut de s'appuyer sur un inventaire exhaustif, la proposition d'aire protégée permettrait d'agir en accord avec le principe de précaution sur un territoire propice à la réhabilitation de la tortue des bois (OBVRLY, 2021).



2.4.2 Photo : repérage des habitats de tortues des bois (printemps 2022)

2.4.3 Les chauves-souris

Les espèces du genre *Myotis* (chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*)) ainsi que la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) ont été détectées dans le Parc national de la Mauricie, frontalier de l'aire protégée proposée (Simard, 2012). Ces trois espèces ont connu un déclin spectaculaire en Amérique du Nord : plus de 90 % de mortalité pour les *Myotis* et 75 % pour la pipistrelle, en raison de l'arrivée du syndrome du museau blanc en 2006. C'est pourquoi elles sont inscrites à l'annexe I de la Loi sur les espèces en péril (COSEPAC, 2013).

Les espèces de chauves-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) et cendrée (*Lasiurus cinereus*), possédant un statut d'espèces susceptibles d'être désignées menacées, sont présentes dans les différents massifs forestiers d'intérieur ainsi que dans les massifs frontaliers du Parc national de la Mauricie (Francoeur et al., 2022). Elles fréquentent les cours d'eau ainsi que les milieux humides à proximité de forêts anciennes pour s'alimenter.

La présence de rivières, de milieux humides et de forêts âgées (par exemple les massifs forestiers entre le lac Larose et le lac Mongrain), offrant une abondance de gîtes, garantirait un habitat fort intéressant pour les chauves-souris, dont la majorité des espèces sont en déclin. Cette aire protégée, contiguë à des noyaux de conservation, réduirait le phénomène de fragmentation par les coupes forestières dont nous sommes témoins aux abords du Parc national de la Mauricie et auquel les chauves-souris sont sensibles.

2.4.4 Le Loup de l'Est

Deux meutes de Loup de l'Est au Québec sont suivies par les biologistes du Parc national de la Mauricie (Gouvernement du Canada, 2022a). Des traces ont été documentées de visu par le passé à l'intérieur du territoire visé par l'aire protégée proposée. Son habitat vital étant étendu (plus de 500 km carrés par meute), il est frappé par des activités de trappe et de chasse qui ont cours.

Par ailleurs, des études réalisées par le Parc national du Mont-Tremblant supposent l'utilisation de corridors de connectivité entre ce dernier et le Parc national de la Mauricie. En effet, des études de suivis ont rapporté la présence d'une femelle louve dans le secteur du Parc national de la Mauricie en 2016 à plus de 200 km de son point de départ (SÉPAQ, 2022).

2.4.5 L'omble de fontaine dans le bassin versant des lacs en Croix et Bernard

Une étude sur la génétique des populations d'omble de fontaine dans les différents bassins versants du Parc national de la Mauricie révèle que la lignée d'omble de fontaine des lacs du Parc national de la Mauricie et du territoire à l'étude (lac en Croix et Barnard) est largement différenciée génétiquement des autres populations du nord-est du Canada (Angers et al., 1997).

Chaque lignée d'omble de fontaine du bassin du Parc national de la Mauricie constitue un segment évolutif distinct (ESU : *Evolutionarily significant unit*) avec une trajectoire évolutive propre. Le concept d'ESU reconnaît les adaptations aux conditions locales et la présence d'un réservoir de variabilité génétique unique. À ce propos, l'omble de fontaine présente dans le bassin des lacs en Croix et Barnard constitue une lignée évolutive spécifique et requiert des mesures de protection exceptionnelles.

Ainsi, bien qu'il soit interdit d'ensemencer ces lacs, la présence d'une pêche non encadrée au lac en Croix et Barnard pose le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE). En effet, plusieurs pêcheurs à la journée proviennent de la grande région de la Mauricie et utilisent leurs embarcations sur divers plans d'eau dont le lac Saint-Pierre. Aucune obligation concernant le lavage des bateaux n'est soumise à ces usagers. L'intégrité génétique des omble de fontaine dans tout le bassin versant des lacs en Croix et Barnard, dont la tête se situe dans le Parc national de la Mauricie, pourrait être mise en cause advenant l'introduction d'EEE.

À la suite du constat de la stagnation des populations d'omble de fontaine dans les lacs en Croix et Barnard, une réglementation sur la pêche a été instaurée en 2010 afin de limiter le nombre maximum de prises, de 15 à 5 individus par jour. En 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a réalisé une nouvelle diagnose pour vérifier l'état de la population et les principaux constats sont le manque de reproduction (taux de reproduction) et une situation de surpêche (Association des Lacs en Croix Barnard et Régis, 2021).

2.4.6 L'omble chevalier au lac Larose

Une population d'omble chevalier (*Salvinus alpinus*, sous-espèce d'eau douce *oquassa*) se trouve au lac Larose. Le Gouvernement du Québec a inscrit l'omble chevalier oquassa sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables en octobre 2006. Tout récemment (en 2021 et 2022), une étude a été réalisée par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et Yamachiche (OBVRLY), afin d'identifier les problématiques pouvant affecter l'intégrité écologique de ce

lac (qualité de l'eau, des bandes riveraines, apports sédimentaires, etc.). Par la suite, un plan directeur a été élaboré avec les acteurs concernés afin de déterminer les actions qui permettront de protéger ce lac, et par le fait même, la population d'omble chevalier qui s'y trouve (OBVRLY, 2022a, 2022b).

L'érosion des chemins forestiers riverains par le passage de véhicules, la sédimentation reliée aux ponceaux, le déboisement illégal de berges et la pêche illégale sont des éléments soulevés dû à l'absence de surveillance du territoire et au passage continu d'une circulation motorisée accentuant l'érosion et la sédimentation vers le lac.

La disparition de l'omble oquassa dans plusieurs plans d'eau serait attribuée à la compétition interspécifique, à la prédation (entre autres par le touladi) ainsi qu'à l'eutrophisation et à l'acidification des plans d'eau. Le rétablissement de l'omble chevalier oquassa nécessite donc d'éviter les introductions de touladis et d'ombles de fontaine dans les lacs où il se trouve. De plus, comme la grande majorité des lacs se trouvent en milieu forestier, le respect des mesures de protection et un encadrement devraient être mis en place.

Par ailleurs, le développement anthropique (la villégiature, l'artificialisation et l'érosion des berges pouvant accélérer l'eutrophisation) devrait être encadré aux abords des lacs où l'espèce a été répertoriée. Il est important de mentionner que, étant inféodé aux lacs où il se trouve, l'omble chevalier oquassa n'a pas la capacité de migrer vers d'autres lacs qui comporteraient les caractéristiques propices à sa prolifération. Chaque population reste donc vulnérable à la perte d'habitat engendrée par les divers éléments qui modifieront la physicochimie des lacs où elles sont cantonnées. En ce qui a trait aux changements climatiques, les mesures de conservation de cette espèce nécessiteront de maintenir des habitats de qualité à long terme par des mesures de protection et d'encadrement (Rivière et al., 2018).

2.4.7 Avifaune

La Mauricie, dans son ensemble, présente 179 espèces nicheuses inventoriées lors du recensement officiel de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (Robert et al., 2019). Le territoire proposé présente 121 de ces espèces nicheuses et abrite ainsi une richesse spécifique élevée par la qualité de ses habitats forestiers et milieux humides. Sa situation biogéographique particulière, mitoyenne entre les espèces méridionales et septentrionales, attire des espèces du sud du Québec ainsi que des espèces boréales.

Parmi les espèces nicheuses recensées, le territoire visé sert d'habitat de reproduction à 10 des 20 des espèces avi-fauniques à statut précaire présentes en Mauricie. Ces espèces et leur statut sont présentées dans le tableau suivant.

2.4.8 Tableau : espèces d'oiseaux nicheurs à statut répertoriés dans la zone **

Espèce	Nom latin	Statut LEP	Statut LMEV	Statut COSEPAC
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Menacée		Menacée
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Préoccupante	Vulnérable	
Grive des bois	<i>Catharus mustelinus</i>	Menacée		Menacée
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Préoccupante		Préoccupante
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée		Préoccupante
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Susceptible	Menacée
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus borealis</i>	Menacée	Susceptible	Préoccupante
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Menacée	Susceptible	Préoccupante
Piou de l'Est ***	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante		Préoccupante
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>		Vulnérable	

*statut LEP : loi sur les espèces en péril / statut LMEV : loi sur les espèces menacées ou vulnérables/ COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril du Canada

** (Association des Lacs en Croix Barnard et Régis, 2021 ; Robert et al., 2019)

*** (Francoeur et al., 2022)

2.4.9 Tableau : espèces à statut présentes sur le territoire et ses frontières****

Espèces fauniques	Statut	Enjeux écologiques associés
Amphibiens		
Grenouille des marais*	SDEMV ***	Milieux humides et riverains
Reptiles		
Couleuvre à collier*	SDEMV	Bois mort, milieux humides et riverains
Tortue des bois*	Vulnérable	Milieux humides et riverains
Oiseaux		
Faucon Pèlerin Anatum	Vulnérable	Présence anthropique
Pygargue à tête blanche	Vulnérable	Milieux humides et riverains
Engoulevent bois-pourri**	SDEMV	Structure interne des peuplements
Engoulevent d'Amérique**	SDEMV	Modifications de l'écosystème et diminution des populations d'insectes
Martinet ramoneur**	SDEMV	Structure interne des peuplements et bois morts
Paruline du Canada	SDEMV	Structure interne des peuplements
Mammifères		
Campagnol des rochers	SDEMV	Milieux humides et riverains
Campagnol lemming de Cooper	SDEMV	Milieux humides et riverains
Chauve-souris argentée *****	SDEMV	Bois mort et Milieux humides et riverains
Chauve-souris cendrée *****	SDEMV	Bois mort et Milieux humides et riverains
Chauve-souris pygmée de l'est	SDEMV	Bois mort et Milieux humides et riverains
Chauve-souris rousse	SDEMV	Bois mort et Milieux humides et riverains
Pipistrelle de l'est	SDEMV	Milieux humides et riverains
Poissons		
Omble chevalier oquassa		Présence anthropique et dégradation de la qualité de l'eau des lacs.

- *Espèces à statut présentes dans la zone
- ** Espèces à statut présentes dans le Parc national de la Mauricie dans des habitats à moins de 5 km du territoire ciblé
- ***Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
- ****(Drolet & Boisvert, 2018 ; Gouvernement du Canada, 2022b)
- ***** (Francoeur et al., 2022)

2.5 Flore

La majorité du territoire manque d'information pour établir une caractérisation floristique précise et complète. Bien que cette caractérisation reste à faire, les données contenues dans le PAFIT (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018), ainsi que les données limitrophes du Parc national de la Mauricie, indiquent une flore riche et diversifiée.

Au niveau floristique, le CDPNQ révèle la présence de quatre espèces dont l'une est vulnérable et trois autres sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Elles sont situées dans le secteur ouest du lac Barnard dans la zone tampon adjacente à la réserve faunique Mastigouche). Les espèces identifiées sont : l'ail des bois, l'utriculaire à bosse, le rynchophore à petites têtes et l'utriculaire résupinée (Association des Lacs en Croix Barnard et Régis, 2021).

En utilisant le Parc national de la Maurice comme proxy, la flore inclurait 440 espèces de plantes vasculaires, 85 espèces de mousses et 68 espèces de lichens. Parmi ces espèces, 70 sont rares ou d'intérêt particulier (Marc-André Valiquette, écologue en chef, Parc national de la Mauricie, communication personnelle, mai 2022). Par la connectivité écologique, voici les espèces à statut à forte probabilité de présence dans le territoire visé.

2.5.1 Tableau : espèces floristiques en situation précaire présentes sur le territoire et ses frontières

Espèces florales	Statut
Ail des bois *	vulnérable
Arabette à fruits réfléchis	SDEMV **
Hackélia d'Amérique	SDEMV
Corallorhize striée	SDEMV
Leskée marginée	SDEMV
Platanthère à grande feuille	SDEMV
Potamot de l'Illinois	SDEMV
Rynchospore à petites têtes*	SDEMV
Thuidie minuscule	SDEMV
Utriculaire à bosse*	SDEMV
Utriculaire résupinée*	SDEMV
Noyer cendré	SDEMV

*Espèce à statut présent dans la zone

** SDEMV : Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

*** (Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis, 2021 ; Drolet & Boisvert, 2018)

3 Connectivité écologique locale et régionale

La situation biogéographique du territoire à l'étude est unique puisqu'elle occupe un espace stratégique pour la connectivité écologique locale et régionale (figure 1.1.7). Or, la science montre que cette connectivité est un facteur primordial pour la viabilité des populations, assurer les flux génétiques entre elles, ainsi que les flux de nutriments et de biomasse (Mitchell et al., 2013).

La connectivité écologique revêt autant d'importance que la superficie des habitats, particulièrement dans un écosystème fragmenté et constitue une police d'assurance spatiale pour la conservation des espèces (Loreau et al., 2003). La protection des forêts d'intérieur permet de limiter les impacts sur les habitats fauniques des espèces à grand domaine vital tel le loup de l'Est, la martre d'Amérique, le lynx, le pékan et l'ours noir dont les populations sont sous surveillance (Gouvernement du Canada, 2022c).

Que ce soit pour la tortue des bois, le loup de l'Est ou pour assurer la circulation des espèces fauniques à l'échelle du paysage, l'aire protégée proposée est une opportunité significative de relier dans un premier temps, le Parc national de la Mauricie et la Réserve Faunique Mastigouche (Réserve de biodiversité du lac au Sorcier) dans un axe est-ouest.

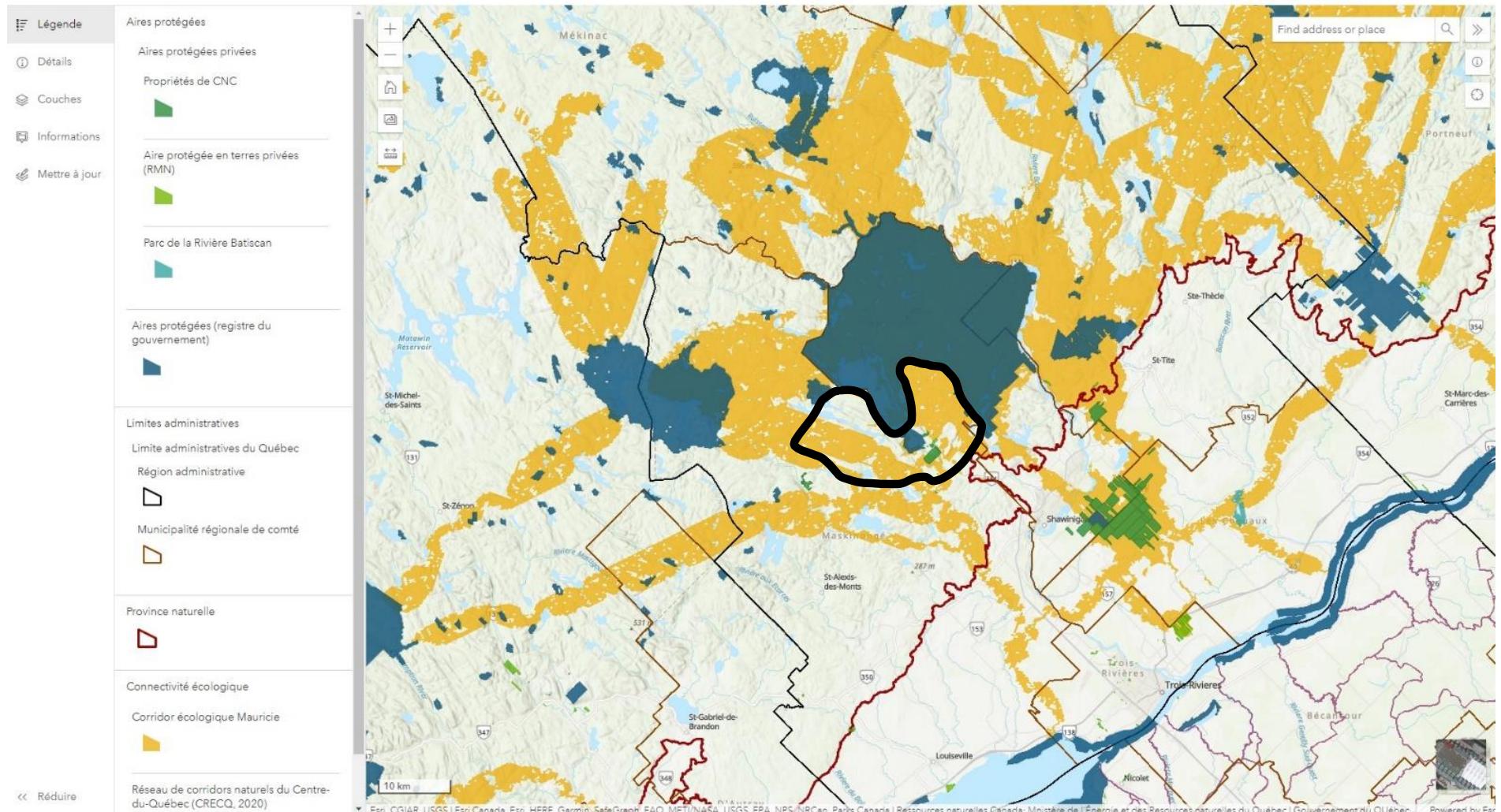
Les figures ci-dessous sont tirées du forum régional organisé par le groupe de travail « Connectivité écologique Mauricie » initié par l'organisme Environnement Mauricie et regroupant le Parc national de la Mauricie et Conservation Nature Canada.

Ce groupe initie une démarche régionale visant à améliorer le réseau des réserves de milieux naturels afin de conserver et valoriser la biodiversité mauricienne.

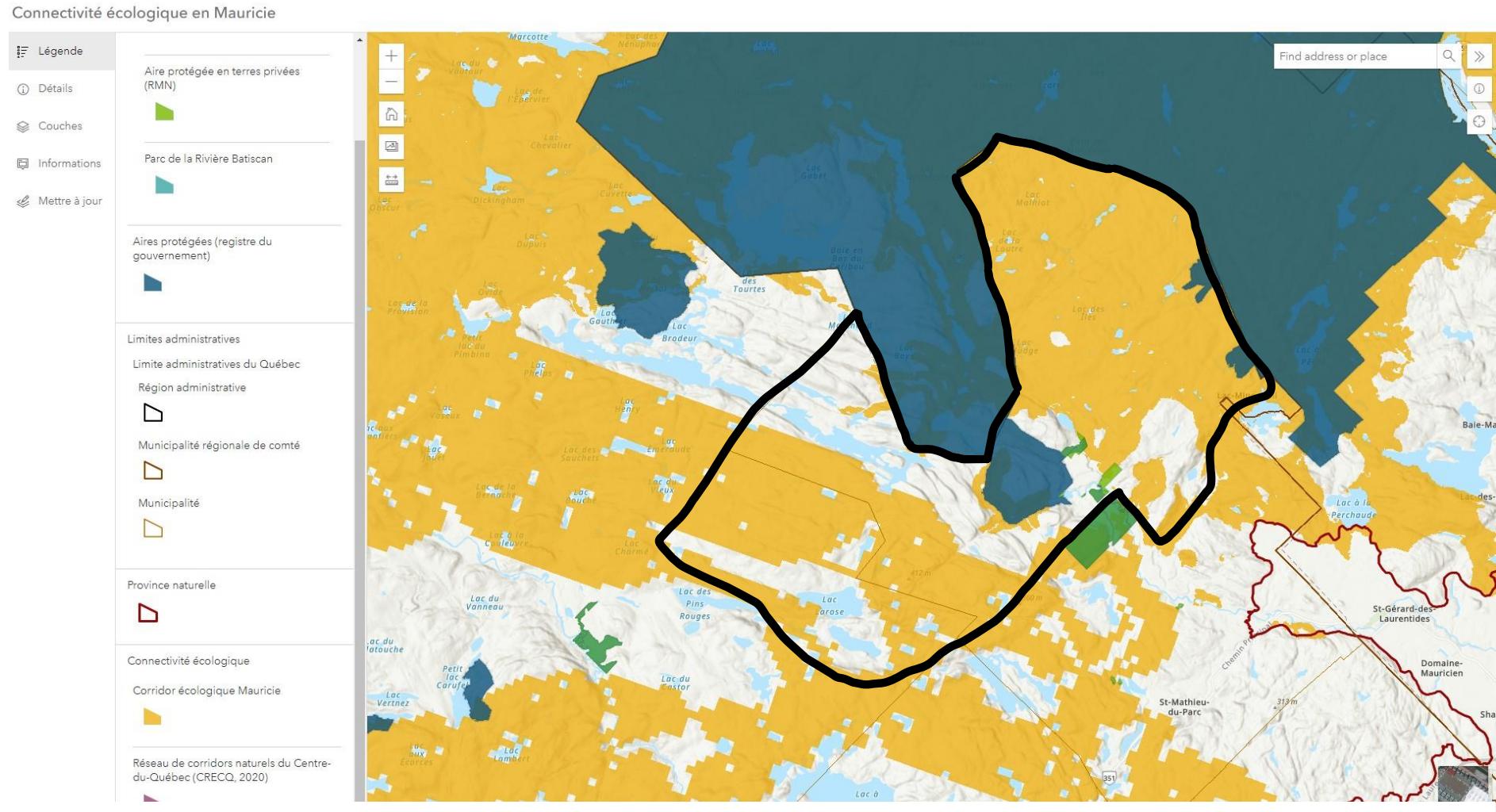
Les zones en bleu représentent les aires protégées existantes comme noyaux de conservation. Les zones en jaune illustrent les corridors écologiques analysés et validés par les organisations environnementales régionales.

Le territoire à l'étude fait partie à la fois du noyau de conservation élargi du Parc national de la Mauricie et permet à la biodiversité faunique et végétale de migrer par des corridors végétalisés vers les aires protégées du lac à la Tortue et de la Réserve de biosphère du lac Saint-Pierre. Les corridors de forêts non-fragmentés des axes du lac Larose - la Coureuse sont révélateurs à cet égard. Le secteur Est du territoire à l'étude (lac McLaren, lac Brûlé et Lac Gélinas) vient confirmer sa dominance comme noyau de conservation enclavé à même le Parc national de la Mauricie.

Connectivité écologique en Mauricie



1.1.6 Figure : corridors de connectivité écologique régionaux en Mauricie



1.1.7 Figure : corridors de connectivité écologique à l'intérieur du territoire de l'aire protégée proposée

Dans un axe nord-sud, ce territoire permet de relier les premiers contreforts laurentiens du sud du Parc national de la Mauricie, à la réserve écologique proximale Marie-Jean-Eudes et aux zones de conservation en milieux privés de Saint-Mathieu-du-Parc (réserves naturelles). Le territoire permet d'agrandir considérablement les noyaux de conservation pour le maintien des espèces à grands domaines vitaux limités à l'intérieur des zones de protection actuelles (Parc national de la Mauricie et Marie-Jean-Eudes).

Deux sites au cœur de l'habitat de la tortue des bois, totalisant 115 hectares, ont obtenu, au printemps 2022, un statut de protection initié par Conservation de la Nature Canada (CNC). Situés dans la zone périphérique du Parc national de la Mauricie, ces deux territoires s'ajoutent aux 300 hectares protégés par l'organisme à proximité de la rivière Shawinigan. Les deux sites acquis par CNC font partie d'un corridor écologique qui permet de les relier aux habitats environnants de la tortue des bois (Dufresne, 2022).

Le territoire à l'étude fait partie du noyau de conservation du Parc national de la Mauricie. Il est à l'intérieur de la zone tampon de connectivité du grand écosystème périphérique reliant les noyaux de conservation vers le sud de la région (tourbières du lac à la Tortue et de Saint-Narcisse, Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre).

Les faits saillants sont les suivants :

- La présence de la Réserve de biodiversité Lac aux Sorciers (191 km carrés), Marie-Jean-Eudes (8.3 km carrés) à proximité géographique (5-10 km) et interconnectés par des corridors écologiques ;
- 35 km de frontières communes avec le Parc national de la Mauricie (535 km carrés) et de caractéristiques biophysiques et hydrographiques similaires ;
- Refuges biologiques d'approximativement 7 km carrés enclavés dans le territoire projeté ;
- Réserves naturelles sur terres privées d'approximativement 3.75 km carrés de proximité géographique méridionale (moins de 5 km) ;
- Territoire tampon établissant un noyau de conservation régional rare au sud du Québec et essentiel pour les espèces à grand domaine vital (approximativement 900 km carrés) ;
- Zone tampon entre les zones semi-urbaines ou agricoles du côté méridional ;
- Sa forme et sa localisation répondent aux critères établis sur l'importance des zones périphériques aux parcs provinciaux et nationaux par la connectivité et une structuration fonctionnelle entre les écosystèmes.

La mise en place de ce projet d'aire protégée engagera une impulsion des acteurs régionaux à poursuivre cette démarche de connectivité sur terres privées. En effet, par les bassins versants de la Rivière-du-Loup et Yamachiche, il y a une opportunité d'établir des corridors écologiques nord-sud reliant le lac Saint-Pierre à l'aire protégée proposée et ultimement aux territoires situés au nord de la rivière Matawin (BAPE, 2019). À cet effet, la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a inscrit à son plan d'urbanisme le souhait d'entreprendre une démarche de mise en place d'une aire protégée de type « paysage humanisé » sur son territoire privé.

4 Portrait forestier

4.1 Composition de la forêt

La forêt du territoire est généralement composée d'un assemblage de peuplements feuillus, mixtes et conifériens. Elle est caractéristique de sa position géographique, à la frange nord des forêts décidues méridionales et à la frange sud des forêts boréales.

D'après les données du PAFIT, sur le territoire de l'unité de gestion bas Saint-Maurice, on constate que :

- Les peuplements résineux à feuillus occupent 24% du territoire ;
- Les peuplements de feuillus tolérants à résineux, 17 % du territoire ;
- Les bétulaies à résineux, 12 % du territoire ;
- Les pessières, 10% du territoire (Drolet & Boisvert, 2018).

Cependant, la modification de la composition des peuplements forestiers occasionnée par les activités de récolte forestière entraîne des modifications dans les peuplements de régénération.

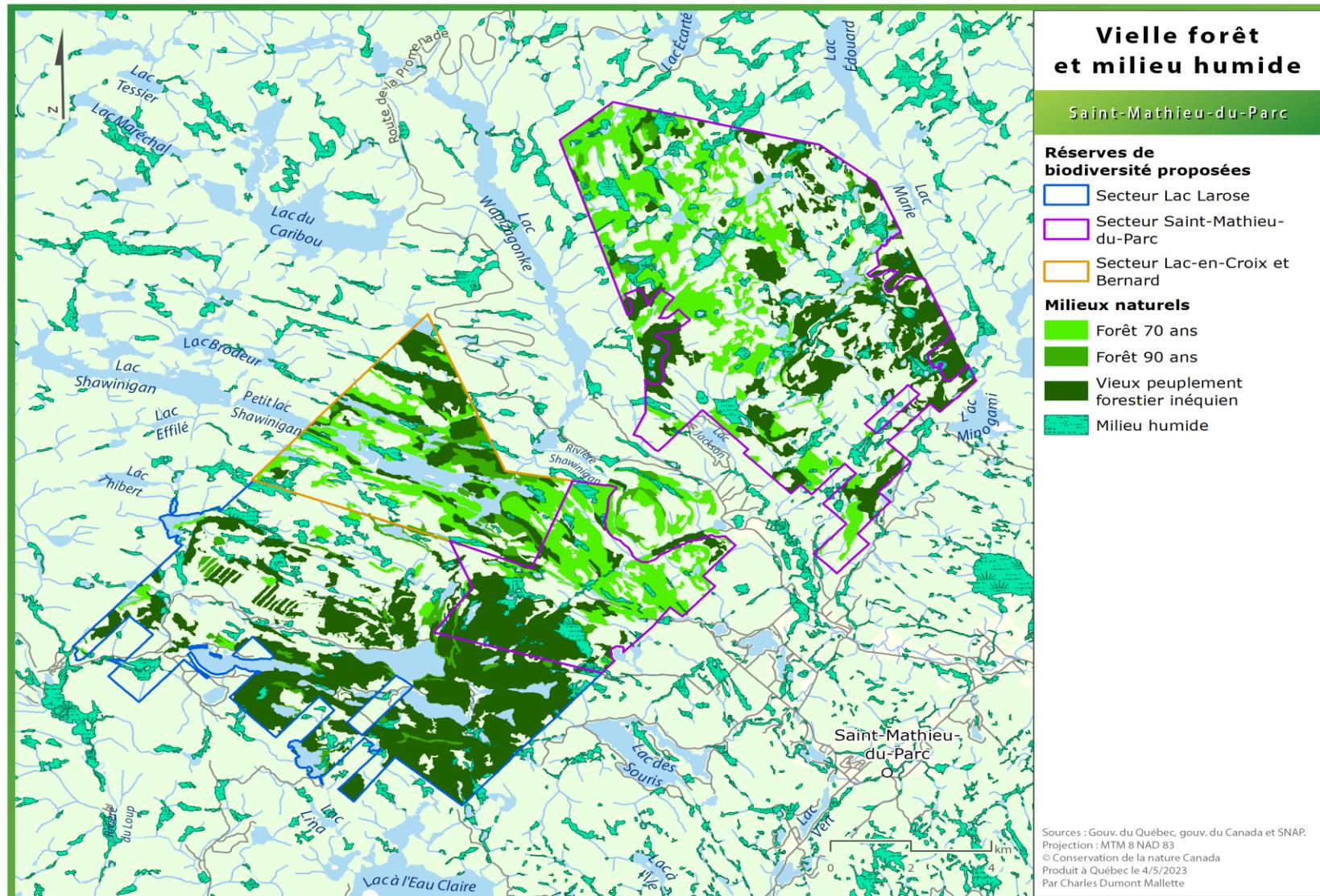
La bétulaie jaune à sapin est identifiée comme dominante sur 36 % du territoire de l'unité d'aménagement et la bétulaie jaune à sapin et érable à sucre occupe 24 %. Les sapinières à épinettes noires et les érablières à bouleau jaune occupent spécifiquement 9 et 8 % du territoire.

4.2 Dynamique de la forêt

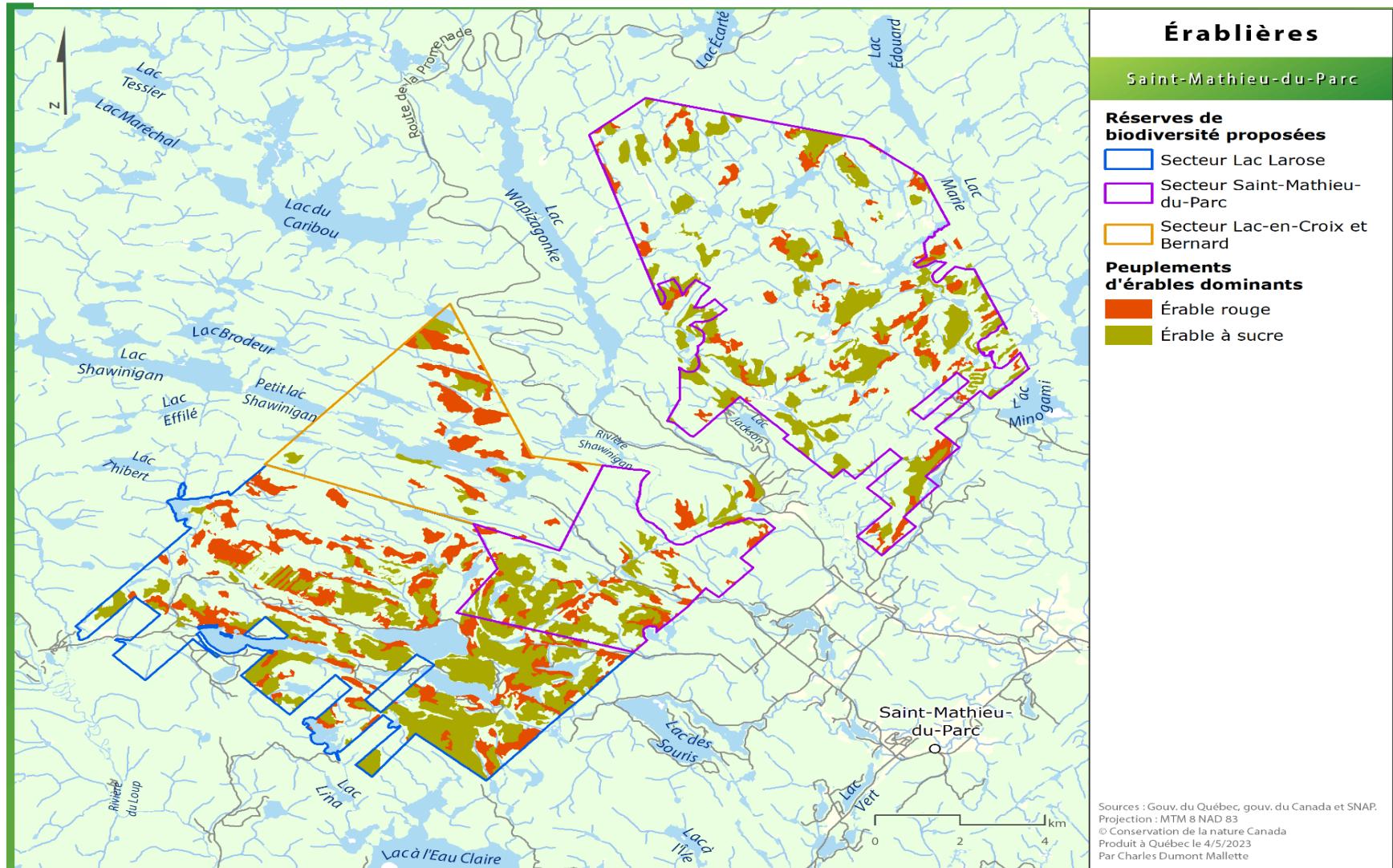
La forêt du territoire visé présente généralement et naturellement une dynamique par trouées. Cependant, les perturbations naturelles de plus grande ampleur surviennent aussi sur le territoire, bien que limitées dans les 20 dernières années. Ces dernières incluent les feux, les épidémies d'insectes (livrée, tordeuse des bourgeons) et les chablis. Le portrait du territoire du PAFIT 2018-2023 résume et illustre l'effet de ces perturbations. On y note que la récurrence des feux est estimée à 475 ans, et que ceux-ci dans l'UA 041-51 ont eu un impact mineur dans les dernières décennies. En ce qui concerne les épidémies d'insectes, la forêt a été généralement épargnée depuis l'épidémie de 1970-1987 (Drolet & Boisvert, 2018).

La dynamique prépondérante dans le paysage du territoire à l'étude est reliée aux activités anthropiques, soit principalement l'aménagement forestier et les opérations de récolte.

1.1.8 Carte : vieilles forêts de plus de 70 ans dans le territoire de l'aire protégée proposée



1.1.9 Carte : érablières Vieilles inéquies (VIN) de 100 ans et plus dans le territoire de l'aire protégée proposée



4.3 Historique de coupes

Ce territoire fut l'objet d'une succession de coupes forestières depuis plus de 100 ans. Bien que certains massifs de forêts anciennes subsistent, une proportion significative de forêts a fait l'objet d'aménagements forestiers (Doyon & Sougavinski, 2002).

Cet historique de récolte est le facteur principal ayant affecté la structure d'âge de la forêt de l'aire protégée proposée et ayant raréfié les vieilles forêts. Ces activités d'aménagement ont aussi contribué à la fragmentation des habitats par la mise en place d'une centaine de kilomètres de chemins forestiers. En effet, ces emprises constituent des trouées dans les massifs forestiers et viennent réduire les superficies de forêts d'intérieur cruciales pour les espèces fauniques à diète spécifique. Cette fragmentation des habitats a une influence sur la viabilité des espèces dans ces secteurs.

Les coupes forestières prévues en 2025 seront effectuées dans les derniers massifs forestiers anciens du territoire (NFIS & CCMF, 2021).

4.4 Structure d'âge de la forêt

La forêt de l'aire ciblée est composée de massifs forestiers diversifiés au niveau de la structure d'âge. La répartition de la superficie de l'UA 041-51 en fonction des classes d'âge est illustrée dans la figure suivante (Drolet & Boisvert, 2018). La forêt est majoritairement constituée de forêts jeunes et de forêts matures, avec une faible proportion de vieilles forêts. Notons l'importance relative des forêts inéquaines encore présentes sur le territoire, forêts représentant la dynamique naturelle de la région.

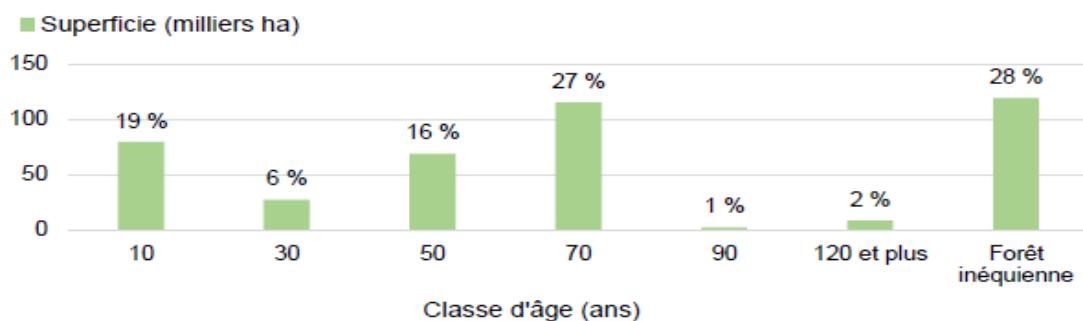
Dans le secteur est du territoire (secteur lac Minogami-Lac Gélinas), nous retrouvons des peuplements équiens mixtes issus des régénération forestières subséquentes aux travaux d'aménagement forestiers des 40 dernières années. Par ailleurs, dans ce même secteur, l'on retrouve plusieurs massifs d'érablières centenaires isolées et une forte concentration de lacs et milieux humides (plus de 20 lacs sur un secteur d'approximativement 60 km carrés).

Les parties centre et ouest du territoire (lac en Croix-Lac Ringuette-Lac de la Coureuse) sont formées de massifs forestiers homogènes non fragmentés dont plusieurs sont vieux inéquiens (VIN). Ces peuplements sont majoritairement mixtes (sapin, épinette, pruche) avec une prédominance de feuillus (érables, bouleau jaune). Il est probable que ces massifs soient âgés de 120 ans et plus, puisque nous avons relevés plusieurs dizaines de spécimens de 250-300 ans au sud du lac Dargy (Francoeur et al., 2022).

4.5 Vieilles forêts

L'unité d'aménagement forestier 041-51 (bas Saint-Maurice), présente 2 % de vieilles forêts, soit les forêts âgées de 120 ans et plus. Notons que les forêts de la classe d'âge de 90 ans, qui sont en transition, ne représentent que 1 % du territoire (Drolet & Boisvert, 2018). Ces pourcentages sont significativement en deçà de la normale établie selon le climat et la dynamique forestière du territoire. Conséquemment, le PAFIT 2018-2023 prône le rétablissement de la structure d'âge comme un enjeu pour l'unité d'aménagement bas Saint-Maurice 041-51. Ainsi :

“L’objectif d’aménagement poursuivi est de faire en sorte que la structure d’âge des forêts aménagées s’apparente à celle qui existait dans la forêt naturelle. La cible ministérielle est qu’au moins 80 % de la superficie de l’UA doit présenter une structure d’âge qui diffère faiblement ou modérément de la forêt naturelle. ” (Drolet & Boisvert, 2018)



1.1.10 Figure : répartition des superficies forestières couvertes par classe d'âge de peuplement dans l'Unité d'aménagement du bas Saint-Mauricie

Le territoire visé présente actuellement 56 km² de vieilles forêts inéquaines ainsi que 8 km² de forêt mature pouvant évoluer vers de vieilles forêts dans un horizon de 5 à 10 ans. La campagne de terrain 2022, malgré son faible échantillonnage, a permis de localiser plusieurs dizaines d'hectares de ces forêts anciennes (secteur lac Larose) possédant les caractéristiques d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dont la structure d'âge varie entre 150 et 480 ans sur les 250 tiges, chicots et débris répertoriés. (Francoeur et al., 2022 ; Gouvernement du Québec, 2022).

Il est à noter que le PAFIT ne fait pas la distinction entre les vieilles forêts inéquaines, soit les forêts de 120 et plus, et les forêts anciennes, c'est-à-dire des peuplements contenant de très vieux arbres et peu affectés par les perturbations humaines et naturelles. La caractérisation préliminaire a permis de localiser plusieurs hectares de forêts anciennes potentielles.

Ces forêts, souvent comptabilisées à titre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), sont rares, éparpillées et petites en superficies, malgré leur valeur écologique. La protection de ces EFE est donc un enjeu prioritaire. Une campagne de terrain supplémentaire devra être effectuée pour localiser et caractériser ces forêts à caractère exceptionnel. Les enjeux reliés au PAFIT sont exprimés en Annexe A.

5 Les milieux hydriques et humides

Les milieux hydriques du territoire visé occupent la tête des bassins versants de la rivière Shawinigan ainsi que de la rivière du Loup. Leur qualité et leur diversité offrent plusieurs habitats pour la biodiversité et produisent des services écosystémiques importants.

Les services incluent la filtration et la régulation du volume d'eau de ces rivières, ainsi que l'augmentation de la résilience face aux risques d'inondations, accrus par les changements climatiques. La protection de ce territoire garantit l'apport de ces bienfaits pour les communautés en aval.

5.1 Lacs et cours d'eau

Cinquante-cinq (55) lacs sont présents sur le territoire de l'aire protégée projetée. Près de 80 % de ceux-ci possèdent des baux de villégiature à différents degrés sur leur pourtour. Les lacs les plus densifiés demeurent les lacs en Croix et Barnard, le lac McLaren ainsi que le lac de la Coureuse. Les deux principaux cours d'eau drainant le territoire sont :

- La rivière Shawinigan, cours d'eau principal drainant l'essentiel du territoire ;
- Le ruisseau McLaren, drainant le lac Brûlé, le lac à Foin et le lac McLaren.

5.2 Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Ce plan est produit afin de répertorier et identifier les enjeux reliés aux milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé. Sur le territoire de l'aire protégée proposée, nous sommes dans les unités de territoire : Wapizagonke et Shawinigan-Sud (MRC de Maskinongé & OBVRLY, 2021b, 2021).

Les caractéristiques identifiées se résument ainsi :

- Présence d'un réseau hydrique bien développé comprenant une grande quantité de cours d'eau peu modifiés au kilomètre carré, ainsi que plusieurs lacs de plus de 5 hectares ;
- Présence de complexes de milieux humides permettant une connectivité écologique entre les milieux, une atténuation des crues, une filtration de l'eau et un meilleur habitat pour la faune ;

- Présence de lacs en très bonne santé, peu enrichis en nutriments et ayant une faible production biologique ;
- Présence d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier nécessitant une attention particulière ;
- Présence d'activités ayant une faible empreinte écologique et permettant la mise en valeur des milieux humides et hydriques (sentiers) ;
- Présence d'une importante superficie de milieux forestiers, un type de milieu ayant un plus faible impact sur les milieux humides et hydriques (moins d'activités anthropiques) ;
- Présence de nombreux milieux humides qui permet d'assurer différents services écologiques : meilleure atténuation des crues, conservation de la biodiversité, rempart contre l'érosion et rétention des sédiments ;
- Présence de complexes de milieux humides permettant une connectivité écologique entre les milieux, une filtration de l'eau et un meilleur habitat pour la faune.

L'annexe A présente les enjeux identifiés au PRMHH du secteur à l'étude.

6 Autres utilisations du territoire

6.1 Plan d'affectation des terres publiques en Mauricie (PATP)

À l'intérieur du PATP, élaboré en 2009, voici les éléments significatifs identifiés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant aux orientations de développement du secteur (ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2012) :

- Un gîte non métallique⁴ ;
- Des zones de potentiel acéricole en territoire, faisant l'objet de garanties d'approvisionnement forestier, sont situées dans les secteurs lacs Larose et de la Coureuse. Ce potentiel acéricole couvre 11 km² de la zone ;
- Pôle d'hébergement touristique commercial haut de gamme, reconnu par la table de concertation du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) et répertorié dans celui-ci ;

⁴ Zone minéralisée ayant des ressources inventoriées publiées dans un rapport technique selon la norme 43-101. Cette étape inclut par exemple, les minéralisations où l'on a foncé une rampe d'exploration pour effectuer du forage souterrain ou pour extraire un échantillon en vrac.

- Quatre pôles potentiels pour le développement de la villégiature touristique privée (PRDTP).

Le détail des enjeux et les objectifs de développement sont énoncés en Annexe A.

6.2 Titres miniers

Nous retrouvons, sur ces terres publiques, des titres miniers actifs (*claims*) associés à des minéraux dans le secteur du lac Larose et du lac Gauche et du lac Droit, frontaliers des terres publiques du secteur.

Bien que le minéral recherché soit du graphite, du cobalt et du nickel, aucun travail d'exploration ne fut effectué dans le secteur, sauf des levés géologiques sur les terres privées du lac Gauche-Droit, il y a plus de 20 ans.

Le statut actif de ces titres ne permet pas un rachat de ceux-ci par l'organisme Aire protégée Saint-Mathieu-du-Parc. Toutefois, des démarches seront entreprises pour évaluer les alternatives juridiques permettant l'achat de titres miniers et/ou leur non-renouvellement et/ou l'extinction des droits au moment de leur expiration.

L'absence de déclaration de travaux d'exploration sur les titres miniers actifs, nécessaire à leur renouvellement, peut être un justificatif de non-reconduction par le MRNF. Le ministère, dans l'intérêt public et la vocation du territoire peut révoquer ces titres par l'article 304 de la loi sur les mines M-13.1.⁵

Des avis spécialisés seront demandés et des contacts établis avec les détenteurs de titres et le MRNF pour déterminer les possibilités de rachat.

Ces titres sont situés dans le noyau de conservation des veilles forêts du lac Larose et du lac Ringuette. Ils occupent le même espace que le noyau d'intérêt écologique repéré lors des inventaires biophysiques préliminaires de l'été 2022.

⁵ [M-13.1 - Loi sur les mines \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

En voici le descriptif :

6.2.1 Figure : titres miniers secteur Lac Larose-Lac Ringuette

Numéro :	90960
Nom :	Pirzada
Prénom :	Afzaal
Catégorie :	Personne physique
Statut :	Actif
Adresse :	14782 - 61A Avenue
Ville :	Surrey
Code Postal :	V3S 0L8
Province / État :	Colombie-Britannique
Pays :	Canada

Informations sur le titre minier	
Numéro du titre	CDC2590235
Statut du titre	Actif
Superficie du titre (ha)	59,11
Date d'inscription	2020/11/30
Date d'expiration	2023/11/29
Date de désignation	2020/11/26
Découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium (U₃O₈)	Non
Nombre de renouvellements***	0
Excédent au titre	<u>0,00 \$</u>
Travaux requis au prochain renouvellement	1 200,00 \$
Droits requis au prochain renouvellement*	68,75 \$
Dossier de renouvellement en cours de traitement	Non
Dossier de déclaration de travaux en cours de traitement	Non
Dossier de conversion/substitution en cours de traitement	Non
Dossier de fusion en cours de traitement	Non
Description :	
PL 103	

Titulaire(s)

Responsable	Numéro	Nom	Pourcentage
✓	<u>90960</u>	Afzaal Pirzada	100 % 100,00 %

6.2.2 Figure : titres miniers secteur lac Gauche-lac Droit- frontalier avec l'aire protégée proposée

Numéro : 19217
Nom : Yacoub
Prénom : Fayz
Catégorie : Personne physique
Statut : Actif
Adresse : 6498 128B Street
Ville : Surrey
Code Postal : V3W 9P4
Province / État : Colombie-Britannique
Pays : Canada

Informations sur le titre minier	
Numéro du titre	CDC2553870
Statut du titre	Actif
Superficie du titre (ha)	59,13
Date d'inscription	2020/01/31
Date d'expiration	2024/01/30
Date de désignation	2020/01/10
Découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium (U₃O₈)	Non
Nombre de renouvellements***	0
Excédent au titre	<u>0,00 \$</u>
Travaux requis au prochain renouvellement	1 200,00 \$
Droits requis au prochain renouvellement*	68,75 \$
Dossier de renouvellement en cours de traitement	Non
Dossier de déclaration de travaux en cours de traitement	Non
Dossier de conversion/substitution en cours de traitement	Non
Dossier de fusion en cours de traitement	Non

Description :

PL 103 Période de validité suspendue du 9 avril 2020 au 9 avril 2021, Déc. minis. 2020-04-09, (32-22283)

Titulaire(s)

Responsable	Numéro	Nom	Pourcentage
<input checked="" type="checkbox"/>	<u>19217</u>	Fayz Yacoub	100 % 100,00 %

7 **Services écosystémiques**

7.1 **Captation et stockage de carbone**

La séquestration du carbone est un service écosystémique produit par les systèmes forestiers. Dans le but d'offrir des incitatifs et des mécanismes pour la décarbonisation de l'économie, une valeur économique a été attribuée à l'émission d'une tonne de CO², soit pour appliquer une taxe carbone ou pour la mise sur pied des marchés du carbone. Le prix minimum du carbone a été fixé par le gouvernement fédéral canadien à 65\$/tonne de CO² au début 2023 et sera augmenté graduellement à 170\$/tonne de CO² en 2030 (Gouvernement du Canada, 2021). La valeur des services écosystémiques et des systèmes naturels est en augmentation et offre de nouvelles options de financement et de compensation envers les vieilles forêts existantes.

- Les forêts, par leur biomasse et leur croissance, sont des puits de carbone importants. En Mauricie, la croissance moyenne des forêts se situe autour de 2,0 m³/ha de matière ligneuse produite. Les forêts du projet d'aire protégée de Saint-Mathieu-du-Parc occupent 10 131 ha. À raison de 0,7 tonne de CO²/m³ de matière ligneuse, c'est donc près de 12 500 tonnes de CO² qui sont séquestrées par année sur le territoire proposé (Francoeur et al., 2022).
- Dans ce contexte, la valeur annuelle reliée à la séquestration du carbone des 160 km carré du projet d'aire protégée est évaluée à 922K \$/an. Le territoire visé par le projet d'aire protégée proposée permet de compenser les émissions annuelles de 525 personnes (les émissions moyennes par habitant au Québec sont de 9 tonnes de CO² par habitant) (Costanza et al., 1997). La couverture forestière du territoire produit des externalités positives pour la région et contribue globalement à la régulation du climat.

7.2 **Types de services écosystémiques produits**

La recherche des dernières décennies en économie environnementale a permis de faire de grands pas dans la quantification des services écosystémiques et leur traduction en valeur monétaire équivalente (Costanza et al., 1997). Ces avancements ont permis l'estimation et l'analyse des services fournis pour certains territoires d'intérêt, dont la communauté métropolitaine de Montréal (Dupras et al., 2015), la région de Gatineau et Ottawa (Dupras et al., 2016), ainsi que la communauté métropolitaine de Québec (Wood et al., 2019).

En utilisant les données de cette dernière étude, les calculs préliminaires établissent la valeur économique des écosystèmes naturels des 160 km carrés du projet d'aire protégée proposé à 45 millions de dollars \$ par an en excluant la séquestration de carbone.

- Les écosystèmes forestiers fournissent 43,1 millions \$ pour les services reliés à la régulation du climat (séquestration de carbone), l'approvisionnement en eau, l'amélioration de la qualité de l'air, le contrôle antiparasitaire biologique, le contrôle de l'érosion, la prévention des inondations, le traitement des polluants, le cycle des nutriments, les habitats favorisant la biodiversité, le récrécotourisme et l'esthétisme des paysages.
- Les milieux humides et les lacs produisent annuellement 1,67 M\$ et 0,2 M\$ en services écosystémiques dans le cadre de ce calcul.

8 Mise en valeur du territoire

La mise en valeur de ce territoire est un objectif collatéral structurant du projet d'aire protégée. En effet, nous nous retrouvons devant le bloc homogène de terres publiques le plus méridional de la plaine du Saint-Laurent. Localisé au centre de plusieurs bassins de population, ces terres subissent une pression anthropique importante. Elles sont fréquentées depuis plus d'un siècle pour la villégiature (chasse, pêche).

La mise en valeur de ce territoire permettra donc d'offrir des accès à la nature à la population du bassin de la Mauricie et de la région métropolitaine. Déjà, le Parc national de la Mauricie contingenté son territoire à certaines périodes de forte affluence. Les territoires publics étant peu aménagés, la pression est grande sur l'intégrité écologique des parc existants.

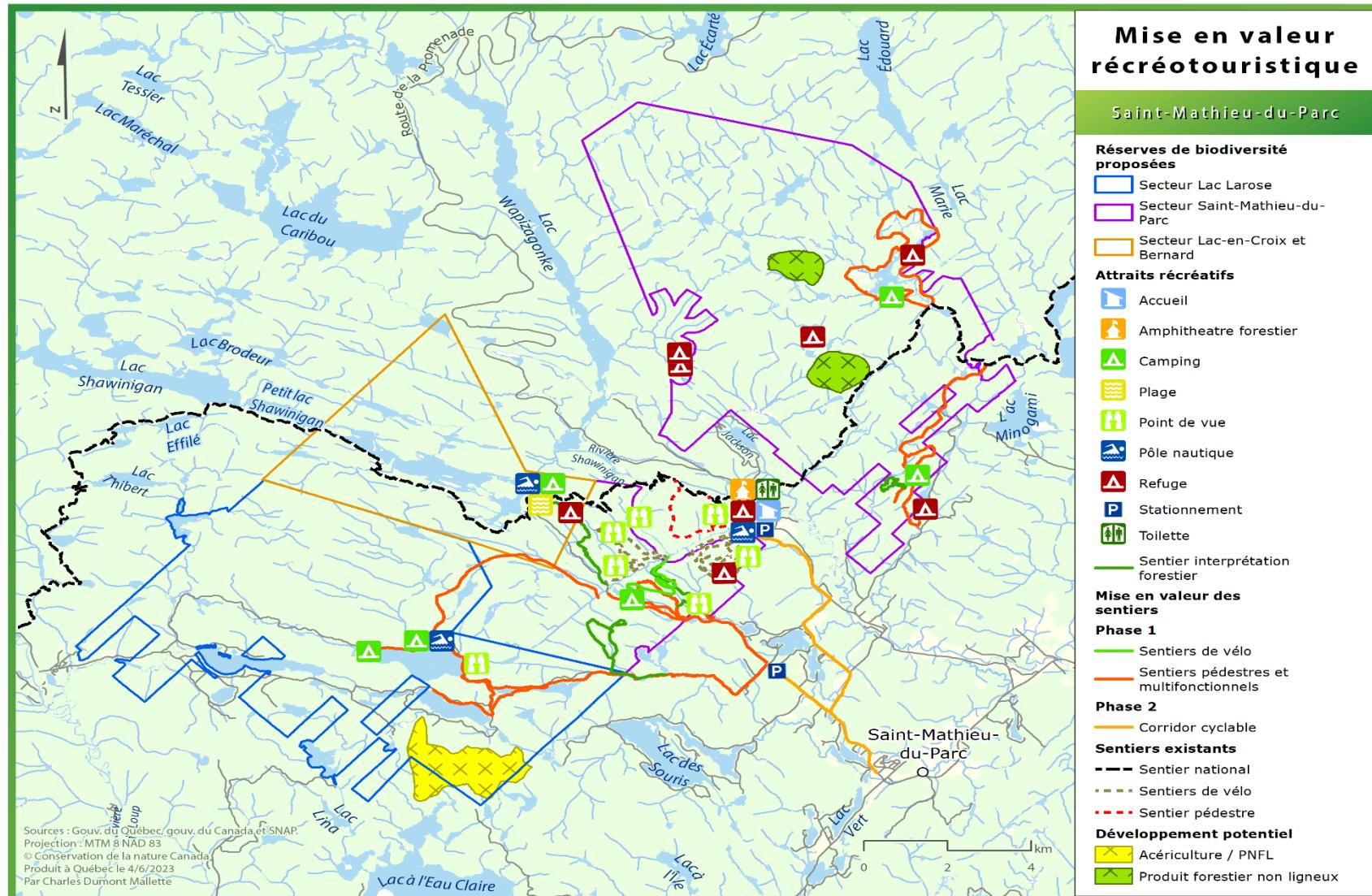
De plus, ce projet permettra la mise en place de partenariats de valorisation avec diverses organisations, notamment l'Université du Québec à Trois-Rivières qui souhaite y implanter une station de recherche et d'enseignement multi-facultés. Cette mise en valeur entraînera des synergies et circularités qui toucheront positivement la communauté au plan de sa vitalité territoriale : attractivité, développement de services de proximité, opportunités de développement local, développement de services sociocommunautaires.

L'aire protégée vise une mise en valeur sur trois axes :

- Le tourisme durable par l'écotourisme et la mobilité active ;
- La culture par la mise en place d'un pôle culturel autochtone et de services éducatifs ERE ;
- La conservation et la réhabilitation de la biodiversité par la protection et la restauration de zones écosensibles.

L'annexe B présente les détails des retombées associées à la mise en valeur de ce territoire. La carte 1.1.11 présente quant à elle les infrastructures récréotouristiques existantes sur le territoire.

1.1.11 Carte : potentiels de mise en valeur du territoire



9 Menaces et enjeux

9.1 L'aménagement forestier industriel

Les coupes forestières menacent l'intégrité écologique des forêts d'intérieur, des milieux aquatiques, ainsi que la valeur écotouristique et éducative du territoire. La déstructuration des écosystèmes par les pratiques industrielles se traduit ainsi :

- Modification, déplacement ou destruction de la réalité biologique des espèces à statut. Malgré la régénération naturelle, il y a diminution de la superficie déjà raréfiée des habitats reliés aux forêts matures en proportion des forêts jeunes, surreprésentées (Drolet & Boisvert, 2018) dans les opérations d'aménagement forestier (Drolet & Boisvert, 2018) ;
- Fragmentation de l'habitat de la tortue des bois, qui fréquente l'ensemble du territoire ;
- Paysages et grands blocs forestiers perturbés pour plusieurs générations ;
- Diminution de la valeur éducative des écosystèmes et de la valeur ajoutée des secteurs destinés à l'écotourisme et l'interprétation du milieu naturel ;
- Effets sur l'intégrité écologique du Parc national de la Mauricie et sur la Réserve écologique Marie-Jean-Eudes adjacente ;
- Modification des aires d'alimentation et reproduction des espèces à grand domaine vital ;
- Absence de réglementation pour la protection des bandes riveraines des petits cours d'eau (< 2 mètres de largeur) à écoulement intermittent constituant des zones d'alevinage (Boudreault, 2013) ;
- Par la présence de chemins forestiers : fragmentation des forêts d'intérieur et habitats d'espèces à statut ;
- Par les chemins forestiers : orniérage et érosion et apport de sédiments aux plans d'eau, contribuant à l'ensablement des frayères existantes, colmatage des habitats d'organismes benthiques ;
- Par les chemins forestiers : modification du cycle de l'eau par le ruissellement de surface, l'apport de phosphore et nutriments ainsi que par l'acidification de lacs (Carignan et al., 2000).

9.2 Introduction d'espèces exotiques et/ou envahissantes (EEE), chasse et pêche

L'introduction d'espèces exotiques, plantes (ex. : myriophylle à épi), poissons ou autres organismes non indigènes est un enjeu pour les écosystèmes principalement aquatiques. De plus, la surpêche et les prélèvements fauniques non contingentés viennent affaiblir la viabilité des populations fauniques et halieutiques. En voici les faits saillants :

- Menace l'existence des populations ichtyennes locales par les EEE et la surpêche par les non-détenteurs de droits (lac en Croix) ;
- Les EEE entraînent des répercussions sur l'ensemble des milieux hydriques des bassins versants, par ses tributaires, notamment le Parc national de la Mauricie et la réserve écologique Marie-Jean-Eudes ;
- Absence d'encadrement de la pêche, de mesures de prévention et de stations de lavage des embarcations ;
- Les opérations forestières offrent un médium de dispersion aux EEE en plus de substrats nouvellement dégagés pour leur implantation. Les écosystèmes matures et non ou peu perturbés sont moins vulnérables à l'implantation d'EEE ;
- Les activités de chasse dont le succès repose sur les populations sous surveillance d'ours noir, orignal, etc., du parc national limitrophe. Les prélèvements fauniques non contingentés viennent perturber la viabilité des populations locales ;
- Cohabitation des activités de chasse et comportements non sécuritaires et non harmonieux avec les autres utilisateurs du territoire (écotourisme).

9.3 Territoire public soumis à une croissance des activités motorisées et non encadrées (Véhicules Hors-Route VHR)

Le territoire visé par le projet d'aire protégée proposée n'est soumis à aucun encadrement quant aux véhicules hors-route. Des organismes y ont développé des sentiers VHR utilisés comme voies de pénétration pour différents types de véhicules motorisés entraînant des conflits de cohabitation avec la biodiversité, les autres usagers et accentuant un phénomène de gestion autocentré.

Ce territoire fait face à une augmentation considérable du trafic motorisé lié à sa proximité de bassins de populations et à la diversification des véhicules disponibles (côte à côte, vtt, moto hors route, jeep 4x4, etc.). La présence d'accès à l'eau public formels (lac en Croix) et informels (lac de la Coureuse et lac Larose) accentue l'affluence de propriétaires d'embarcations motorisées de tous types (bateaux, chaloupes, motomarines).

Par sa proximité des zones urbaines et du lac Saint-Pierre, l'affluence continue et intensive de ce type d'usagers fait ressortir des risques significatifs de dégradation de l'intégrité écologique du territoire à l'étude. Le territoire étant du domaine public et sans réelle mesure d'encadrement, plusieurs utilisateurs, par la pratiques d'activités non encadrées, accentuent la pression sur des milieux naturels sensibles, notamment :

- L'érosion des côtes, chemins et sentiers accentuant la sédimentation ;
- L'érosion des berges et les possibles introductions d'espèces exotiques envahissantes ;
- La surpêche et la pêche illégale ;
- Le dérangement de la faune et les stress d'alimentation et de reproduction ;
- La mortalité routière de la faune associée au passage intensif de véhicules (tortue des bois).

Les principales voies de pénétration du territoire sont le sentier de motoneige Trans-Québec 23 et le sentier régional de Quad 724. (carte 1.1.4)

En voici les principaux enjeux des usages non-encadrés :

- Enjeux de sécurité par la présence de chemins forestiers hors service utilisés par des véhicules de type *jeep 4x4 et autres VHR* accentuant un phénomène de roulières et d'érosion (pouvant atteindre de 50 à 75 cm de profondeur) ;
- Dérangement et déplacement de la faune par les convois de VHR ;
- Mortalité routière auprès de la tortue des bois par la présence de chemins en zones sensibles (Bourgeois et al., 2009 ; Équipe de rétablissement des tortues du Québec, 2019) ;
- Vitesse excessive et accidents de la route ;
- Vandalisme sur les propriétés de détenteurs de droits ;
- Dérangement et cohabitation non sécuritaire avec la clientèle de loisirs non motorisés ;
- Activités illégales sur terres publiques (camping, coupe de bois, déchets, sanitaires) ;
- Danger de propagation de feux de forêt par l'absence d'encadrement et surveillance ;
- Présence d'infrastructures illicites abandonnées ou squattées ;
- Voie de pénétration pour les activités de motoneige hors-piste dont l'impact sur la flore et la faune sont significatifs (Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, 2022).

9.4 Privatisation du territoire public

Le MERN, dans ses politiques de développement des terres publiques, souhaite octroyer un plus grand nombre de baux de villégiature sur ces territoires. L'émission de ces baux est valorisée sur les terres publiques à proximité des centres urbains. Comme ceux-ci sont généralement octroyés aux abords des lacs et autres lieux d'intérêts, **le MERN favorise une villégiature privée limitant ainsi les opportunités de développer une villégiature collective communautaire offrant un meilleur accès public au territoire.** L'émission de baux de villégiature privés devrait être priorisée sur les territoires à plus de 100 km des centres urbains, de façon à permettre une mise en valeur collective des terres publiques de proximité.

Par le développement d'une villégiature privée sous forme de baux, plusieurs dommages collatéraux affectent le milieu naturel par le manque d'encadrement et le profil des détenteurs de droits associés aux activités de prélèvements fauniques.

En voici les faits saillants :

- Menaces de dégradation du milieu naturel (érosion des berges, introduction d'EEE par des embarcations non-nettoyées, fragmentation des habitats riverains par du déboisement illégal) ;
- Augmentation potentielle d'activités de prélèvement faunique par l'augmentation de chasseurs vs l'état des cheptels fauniques ;
- Fragmentation des habitats forestiers par de nouveaux chemins illicites ;
- Privatisation des secteurs d'intérêts écotouristique et spéculation foncière ;
- Limitation d'accès et dévalorisation des potentiels d'intérêts écotouristiques et d'interprétation du milieu naturel par une présence humaine permanente.
- Problématiques d'appropriation du territoire public entraînant une cohabitation difficile avec les usagers écotouristiques (conflits humains) ;

9.5 Enjeux politiques

Bien que notre organisation soit soutenue par de nombreux appuis régionaux, certaines préoccupations circonstancielles demanderont des rencontres de consultation et de concertation. Ainsi, le projet permettra d'être une réponse intégrée aux enjeux régionaux soulevés par les différentes instances en planification territoriale.

En effet, au-delà des enjeux d'acceptabilité sociale, il est observé que le statut d'aire protégée reste encore peu compris du grand public et peut engendrer des perceptions erronées quant aux activités compatibles en regard des besoins en conservation de la biodiversité. Des rencontres d'information et de concertation se poursuivront afin de développer une vision commune, territoriale, et permettre aux partenaires de s'approprier le projet pour répondre à leurs besoins sectoriels : conservation de la biodiversité, valorisation touristique du territoire, encadrement des détenteurs de droits et usagers, surveillance des menaces anthropiques et EEE.

Par ailleurs, nous notons que le projet de mise en valeur de l'aire protégée et ses retombées socio-économiques potentielles sont un dénominateur commun. Nous sommes convaincus que le statut d'aire protégée de ce territoire permettra, tout en protégeant la biodiversité, de pérenniser le développement d'un écosystème de tourisme durable profitable à l'échelle régionale et compatible avec les objectifs de conservation.

Voici certaines préoccupations soulevées par certains acteurs du territoire :

9.5.1 Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts :

- Certains élus de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts démontrent des préoccupations quant à une mise en valeur de ce territoire frontalier ainsi qu'une surveillance et un encadrement des activités par un organisme collectif tiers. L'administration municipale mentionne que l'économie de la municipalité est basée sur la villégiature et le tourisme, illustré par les modèles d'affaires de la Réserve faunique Mastigouche, et des complexes hôteliers Sacacomie et du lac à l'Eau claire.
- L'administration municipale demande à être rassurée quant à son intégration à l'organisation qui aura le mandat de gestion et d'encadrement des activités sur terres publiques dans la portion de son territoire ;
- Le plan directeur de développement du Lac Larose (OBVRLY, 2022a), ainsi que l'administration municipale, font état des problématiques de cohabitation avec les sentiers de VHR, le camping non-encadré, le dérangement par le bruit, la sécurité routière, les feux, la coupe illégale d'arbres, la non-surveillance des activités de pêche, la cohabitation avec les détenteurs de baux de villégiature et le public en général.

9.5.2 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (direction Energie-Ressources Mauricie-Lanaudière) :

- Bien que le PATP zone le secteur d'une vocation récrétouristique, le PRDTP en révision (Plan régional de développement des terres publiques) oriente le développement de ce territoire vers une villégiature haute de gamme privée ayant une forte empreinte écologique ;
- La direction régionale du MERN a tenu une rencontre de travail (mars 2022) avec les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Alexis-des-Monts et la MRC de Maskinongé. Elle y a exprimé ses préoccupations quant au régime d'activités d'une réserve de biodiversité et ses inquiétudes quant aux limitations de développement anticipées, notamment le gel d'émission de baux de villégiature et la limitation de projets d'hébergement commercial haut de gamme privé. Une appropriation accrue du projet par le MERN permettra de démontrer l'atteinte des objectifs du PRDTP par une mise en valeur collective de tourisme durable, ce que la reconnaissance d'une aire protégée permet.

9.5.3 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (direction Forêt, Unité de gestion du bas Saint-Maurice)

Des discussions au sujet du secteur à l'étude ont eu lieu entre divers groupes citoyens et environnementaux et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans les dernières années.

Des représentations furent effectuées en décembre 2021/janvier 2022 auprès d'intervenants de la direction régionale Mauricie-Centre-du-Québec ainsi que de la direction générale des forêts Centre et Sud. Ceux-ci ont démontré une ouverture à modifier les sites d'intervention potentiels pour des aménagements forestiers, advenant l'étude d'un projet d'aire protégée par le MELCCFP. Durant l'hiver 2022, le ministère s'est engagé à reporter toutes opérations forestières dans le territoire à l'étude jusqu'en 2025.

Il subsiste néanmoins quelques enjeux contextuels :

- Les priorités de planifications territoriales sont accordées aux opérations forestières industrielles, limitant la valorisation cohérente d'autres activités ayant cours sur le territoire. Par exemple, la préservation de territoires potentiels à la mise en valeur relative aux produits forestiers non-ligneux et l'écotourisme, comme source de retombées locales, n'est pas considérée malgré le faible impact écologique et la valeur économique qui en ressort ;
- La planification forestière sur terres publiques méridionales fait ressortir des enjeux de compatibilité et de cohabitation avec les orientations interministérielles qui ont cours sur ces mêmes secteurs (ANNEXE A).

Notamment :

- À protéger le potentiel acéricole dans la zone (MERN) ;
- À assurer la gestion d'un territoire attractif de manière à favoriser la pratique des activités récréatives de plein air de proximité et les saines habitudes de vies sur quatre saisons. (MAMH) ;
- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement par la protection et la conservation de la biodiversité et des milieux naturels MAMH-MELCCFP).

10 Motifs et intérêts de la proposition d'aire protégée

Cette section fait la synthèse des motifs d'octroi d'un statut de protection au territoire proposé.

Motifs	Valeur ajoutée
Conservation	<ul style="list-style-type: none">- Création d'un noyau de conservation élargi (plus de 700 km carrés) et connectivité écologique régionale accrue en incluant le Parc national de la Mauricie et la tête des bassins versants des rivières du loup et Shawinigan) ;- Extension naturelle vers la Réserve Marie-Jean-Eudes et la Réserve de biodiversité Lac au Sorcier et mise en place de corridors de connectivités écologiques vers le lac Saint-Pierre (rivière du Loup et rivière Yamachiche) ;- Territoire couvrant 0,4 % de la région administrative de la Mauricie et 0,8% de la région naturelle de <i>la Dépression de La Tuque</i> permettant d'augmenter les cibles de protection régionales ;- Massifs de forêts, vieilles et anciennes de 56 km carrés et 8 km carrés de forêts de 70-90 ans en transition ;- Plus de 38 espèces à statut répertoriées, dont la tortue des bois, les chauves-souris argentées et cendrées dont les occurrences sont réparties sur le territoire, notamment les massifs forestiers non-fragmentés ;- Cinquante-cinq lacs et plusieurs dizaines de milieux humides et hydriques interconnectés, riches en biodiversité adjacent aux habitats des massifs de vieilles forêts ;- Contours de territoire adapté aux réserves de biodiversité et situé à la jonction de deux zones bioclimatiques nordiques et tempérées, recelant un potentiel de biodiversité et d'habitats essentiels élevé ;- Services écosystémiques offerts par le territoire : l'approvisionnement en eau de qualité, la captation de carbone, la prévention des inondations, le contrôle de l'érosion de sols et le ruissellement, l'amélioration de la qualité de l'air, le contrôle anti parasitaire biologique, le cycle des nutriments, les habitats favorisant la biodiversité, le récrécotourisme et l'esthétisme des paysages ;

	<ul style="list-style-type: none">- Contribue aux objectifs du PAFIT élaborés par le MFFP sur l'unité de gestion 041-51 (durabilité des écosystèmes, qualité des habitats fauniques, bénéfices de la forêt, retombées économiques).
Écotourisme	<ul style="list-style-type: none">- Territoire à vocation touristique à proximité des zones urbaines du Centre-du-Québec (PATP, PRTDP, MERN) ;- Accessibilité au territoire par trois points d'accès routiers et des emprises de sentiers permettant un encadrement, une surveillance et des possibilités d'interconnexions avec le Parc national de la Mauricie et la Réserve Faunique Mastigouche ;- Territoire d'accueil d'écotourisme extensif pouvant accueillir la clientèle excédentaire du Parc national de la Mauricie dans le cadre de son plan de développement ;- Infrastructures récréatives existantes et achalandage confirmé ;- Potentiels préliminaires confirmés reliés aux activités d'écotourisme : randonnée pédestre, vélo de montagne, interprétation de la nature, hébergement en milieu naturel, canot-camping, ski de fond, vélo des neiges (fat bike) etc.- Attraits de calibre national similaires aux attributs du Parc national de la Mauricie (points de vue, plan d'eau, vieilles forêts confirmés, offre d'hébergement et d'interprétation distinctive) ;- Projet de mise en place d'un pôle éducatif (ERE) et culturel Premières Nations et Inuits (PNI) en collaboration avec la Coopérative culturelle Nitaskinan ;- Bénéfices pour la santé physique et mentale par l'accessibilité à la nature à proximité des centres urbains ;- Proximité du noyau villageois de Saint-Mathieu-du-Parc (8km), permettant la mise en place de corridors de biodiversité et récréatifs ainsi que des infrastructures multifonctionnelles sur terres privées, via une démarche de reconnaissance d'aire protégée de type « paysage humanisé » entamée par la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ;- Diversification des activités de mise en valeur par une sylviculture d'adaptation et (R-D), la réhabilitation restauration des écosystèmes, le développement d'un créneau de produits forestiers non ligneux et d'acériculture biologique.

Éducation relative à l'environnement et culture	<ul style="list-style-type: none">- Amphithéâtre forestier de 350 places comme espace de diffusion culturel et éducatif (événements, spectacles, conférences, ateliers, etc.) ;- Potentiels de mise en place de programmes ERE avec les centres de services scolaires et éducation postsecondaire ;- Intérêts de l'UQTR à implanter à Saint-Mathieu-du-Parc une station de recherche pour faire du territoire une forêt d'enseignement inter-facultés ;- Partenariat avec la coopérative Atikamekw Nitaskinan comme partenaire de diffusion et de création culturelle autochtone sur le territoire (pôle culturel et éducatif des Premières Nations) ;- Déploiement d'une conscience environnementale régionale renouvelée par la protection et la valorisation des milieux naturels auprès de la population ;- Synergies d'acceptabilité sociale entre la conservation des milieux naturels, l'écotourisme, l'éducation et la culture.
Vitalité territoriale	<ul style="list-style-type: none">- Appuis de plus de 50 organisations régionales, municipalités, MRC ;- Appui de 4 000 citoyens et relations publiques régionales, en croissance ;- Rentabilité socio-économique à l'hectare plus élevée que la foresterie industrielle ;- Effet de levier en vitalisation territoriale : attractivité, déploiement d'une offre en services de proximité, vitalité sociocommunautaire.

12 Recommandations

À travers ce projet, nous souhaitons conserver et valoriser l'intégrité écologique du territoire à l'étude et permettre sa mise en valeur intégrée pour les générations futures. La concertation et la forte mobilisation régionale commandent une protection immédiate de celui-ci afin de poursuivre les caractérisations biophysiques, les études de mise en valeur, le plan de mise en œuvre ainsi que le plan de conservation et de gestion.

Des partenariats, des activités de concertation, des campagnes d'inventaires biophysiques et des études de faisabilité sont en cours. Ces études, et les aménagements qui en découleront, demandent du temps. Nous souhaitons que les coupes forestières prévues en 2025, et toutes autres activités industrielles (exploitation minière ou éolienne), soient retirées de la planification territoriale afin de rentabiliser les investissements publics et privés qui paramètrent la mise en valeur de l'aire protégée proposée.

Nous désirons mettre tout en œuvre pour permettre au :

12.1 Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changement climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

- **L'obtention, à court terme, d'un décret stipulant une mise en réserve du secteur visé** en vertu de l'article 12.3 de la Loi sur le patrimoine naturel. Cette action de protection permettra de conserver et éviter la dégradation des fonctions écologiques du territoire, compléter les études biophysiques et élaborer un plan de conservation et de mise en valeur concerté couvrant les secteurs reconnus pour leur biodiversité, leur connectivité écologique, leurs potentiels de mise en valeur et leur affectation récrétouristique, en prenant appui sur le régime d'activités d'une Réserve de biodiversité ;
- **L'octroi d'un mandat de gestion à l'organisme de concertation Aire protégée de Saint-Mathieu-du-Parc, représentatif, collectif et responsable de l'encadrement du régime d'activités, de la surveillance et de la mise en valeur du territoire.** La mission de l'organisme et la concertation des différents partenaires reliés au projet font de celui-ci un maître d'œuvre légitime d'un cadre de gestion local multi-parties. Ainsi, cette délégation de gestion permettra de concilier les objectifs de mise en valeur et de conservation, de protéger les zones écosensibles, de restaurer les écosystèmes dégradés, d'aménager des infrastructures d'accueil et encadrer les différents usagers du territoire.
- Ce régime d'activités propre aux réserves de biodiversité serait basé sur un libre accès du territoire public aux usagers non motorisés afin de limiter la dégradation des zones écosensibles et la mortalité d'espèces à statut. Seuls les détenteurs de droits auraient un libre accès au territoire en véhicules moteurs utilitaires.

12.2 Aire protégée Saint-Mathieu-du-Parc

- Poursuivre la concertation régionale par l'entremise l'organisme afin d'en faire un projet intégrateur en Mauricie et un cas modèle au Québec (conservation, écotourisme, ERE, développement socio-économique) ;
- Poursuivre et mettre en route, en partenariats, des études de caractérisations biophysiques et des activités et solutions nature visant la réhabilitation de la biodiversité ;
- Compléter la réalisation d'études de faisabilité et de concepts d'aménagement multifonctionnels respectant la capacité de support du territoire ;
- Mettre en œuvre un concept d'aménagement et de mise en valeur du territoire à l'étude en concertation avec le milieu, en respect des objectifs de conservation et du régime d'activités d'une réserve de biodiversité ;
- Élaborer un cadre de gestion multi-parties, des ententes, des partenariats dans les champs d'activités de l'aire protégée proposée.

Références

- Angers, B., Bernatchez, L., & Magnan, P. (1997). *Diversité génétique des populations d'omble de fontaine (Salvelinus fontinalis Mitchill) du parc national de la Mauricie et stratégies de conservation.*
- Assemblée Nationale du Québec. (2022, March 20). *Pétition: Moratoire concernant les coupes forestières sur les terres publiques de Saint-Mathieu-du-Parc.* <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9389/index.html>
- Association des Lacs en Croix Barnard et Régis. (2021). *Proposition pour l'établissement d'une réserve de biodiversité Secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, Pour Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.*
- Balise Québec. (2022). *Parc récréoforestier Saint-Mathieu.* <https://baliseqc.ca/3S/explorer/mauricie/parc-recreoforestier-saint-mathieu-LR0605>
- BAPE. (2019). *Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie - Rapport d'enquête et de consultation du public.*
- Berteaux, D., Casajus, N., & De Blois, S. (2014). *Changements climatiques et biodiversité du Québec : vers un nouveau patrimoine naturel.* Presses de l'Université du Québec.
- Boudreault, P.-O. (2013). *L'omble de fontaine, à l'ombre des forêts : aménager sans nuire* (Nature Québec, Ed.). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2449430?docpos=18>
- Bourgeois, J.-C., Masse, D., Tessier, N., & Lapointe, F.-J. (2009). *Plan de conservation de la population de tortues des bois du bassin versant de la rivière Shawinigan, Québec, Canada.* <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.4150.1204>
- Brouillette, R. (2022, April 5). Une école de Saint-Mathieu-du-Parc qui attire les familles de partout. *Radio-Canada ICI Mauricie-Centre-Du-Québec.* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1881076/ ecole-environnement-enfance-poularite-tortue-des-bois>
- Carignan, R., D'Arcy, P., & Lamontagne, S. (2000). Comparative impacts of fire and forest harvesting on water quality in Boreal Shield lakes. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences, 57*(S2), 105–117. <https://doi.org/10.1139/f00-125>
- Convention on Biological Diversity. (2020). *Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020, including Aichi Biodiversity Targets.* <https://www.cbd.int/sp/>
- Convention on Biological Diversity. (2021). *Aichi Targets.* <https://www.cbd.int/aichi-targets/>
- COSEPAC. (2013). *Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la Petite chauve-souris brune (Myotis lucifugus), Chauve-souris nordique (Myotis septentrionalis), Pipistrelle de l'Est (Perimyotis subflavus) au Canada.* <https://publications.gc.ca/site/eng/9.606960/publication.html>
- Costanza, R., d'Arge, R., de Groot, R., Farber, S., Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'Neill, R. V., Paruelo, J., Raskin, R. G., Sutton, P., & van den Belt, M. (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature, 387*(6630), 253–260. <https://doi.org/10.1038/387253a0>
- Doyon, F., & Sougavinski, S. (2002). *Caractérisation du régime de perturbations naturelles de la forêt feuillue du nord-est de l'Amérique du Nord.*

- Drolet, V., & Boisvert, M. (2018). *Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 : Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Unité d'aménagement 041-51.* www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp.
- Dufresne, S. (2022, May 31). Deux habitats naturels de la tortue des bois protégés à perpétuité. *La Gazette de La Mauricie.* <https://gazettemauricie.com/deux-habitats-naturels-de-la-tortue-des-bois-proteges-a-perpetuite/?fbclid=IwAR30qq42ZS89IC4yjQoggVFQ0Zk1yV10Tt0lfLrfbcLMI1-Y8nlw7a2mhdw>
- Dupras, J., Alam, M., & Revéret, J.-P. (2015). Economic value of Greater Montreal's non-market ecosystem services in a land use management and planning perspective. *The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien*, 59(1), 93–106. [https://doi.org/https://doi.org/10.1111/cag.12138](https://doi.org/10.1111/cag.12138)
- Dupras, J., L'Ecuyer-Sauvageau, C., Auclair, J., He, J., & Poder, T. (2016). *Capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la Commission de la capitale nationale.* Commission de la capitale nationale. https://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/natural_capital_economic_value_ncc_green_network_final_french_dec_1_web.pdf
- Équipe de rétablissement des tortues du Québec. (2019). *Plan de rétablissement de la tortue des bois (Glyptemys insculpta) au Québec - 2020-2030, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats.*
- Évènements La Chute du Diable. (2021). *Évènements La Chute du Diable: Trails d'enfer à St-Mathieu-du-Parc.* <http://www.lachutedudiable.ca/>
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. (2022). *Sécurité et informations : Hors piste.* <https://fcmq.qc.ca/fr/securite-informations/hors-piste>
- FQME. (2021). *Parc récréoforestier - Saint-Mathieu-du-Parc (FQME).* <https://fqme.qc.ca/sites/parc-recreoforestier-saint-mathieu/>
- Francoeur, X., Boissonneault, Y., & Veilleux-Chabot, M. (2022). *Aire protégée Saint-Mathieu-du-Parc : Portrait préliminaire de la biodiversité.*
- Gamache, V. (2021, April 22). Québec prêt à transformer 30% du territoire en aires protégées. *Radio-Canada.* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1786907/convention-diversite-biologique-nations-unies-onu-2030-legault-charette>
- Gouvernement du Canada. (2021). *Mise à jour de L'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030.* <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/tarification-pollution-carbone-modele-federal-information/modele-federal-2023-2030.html>
- Gouvernement du Canada. (2022a). *Conserver la population de loups de l'Est dans le parc national de la Mauricie.* <https://parcs.canada.ca/nature/science/especes-species/reussite-success/item11>
- Gouvernement du Canada. (2022b). *Liste des espèces protégées : Parc national de la Mauricie.* <https://parcs.canada.ca/pn-np/qc/mauricie/nature/conservation/protection-protecting/liste-list>
- Gouvernement du Canada. (2022c). *Surveillance de l'intégrité écologique Forêt Parc National de la Mauricie : Suivi des ours noirs.* [https://parcs.canada.ca/pn-](https://parcs.canada.ca/pn)

np/qc/mauricie/nature/conservation/surveillance-integrite-ecologique-ecological-integrity-monitoring/foret-forest#ours

Gouvernement du Québec. (2022). *Forêt Ouverte*. <https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/>

La Presse canadienne. (2020, December 17). Environnement : le gouvernement du Québec dit avoir atteint sa cible de protection de 17 %. *Le Soleil*.
<https://www.lesoleil.com/2020/12/17/environnement-le-gouvernement-du-quebec-dit-avoir-atteint-sa-cible-de-protection-de-17--9ea7cec642c854dbde33eb52feeaa7581>

Loreau, M., Mouquet, N., & Gonzalez, A. (2003). Biodiversity as spatial insurance in heterogeneous landscapes. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 100(22), 12765–12770.
<https://doi.org/10.1073/pnas.2235465100>

MELCC. (2022). *MELCC - Aires protégées au Québec (version du 8 septembre 2022)*. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>

MELCCFP. (2022). *Répertoire des barrages*.
https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0002075

Ministère de l'environnement du Québec, DPEDD, & Service d'aide à la gestion écosystémique. (2003). *Cadre écologique de référence du bassin versant de la rivière Shawinigan. Outil de caractérisation écologique du périmètre d'habitat de la tortue des bois*.

Ministère des ressources naturelles et de la Faune. (2012). *Plan d'affectation du territoire public - Mauricie*. [Ministère des Ressources naturelles et de la Faune].
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3200370?docpos=130>

Mitchell, M. G. E., Bennett, E. M., & Gonzalez, A. (2013). Linking Landscape Connectivity and Ecosystem Service Provision: Current Knowledge and Research Gaps. *Ecosystems*, 16(5), 894–908.
<https://doi.org/10.1007/s10021-013-9647-2>

Mouvement Vert Mauricie. (2006). *Désignation territoriale de couloir de biodiversité et d'aires à protéger pour la Mauricie et la province naturelle « C »: Mémoire présenté à la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ-Mauricie)*.
<https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/phytocide/documents/DM14-1.pdf>

Mouvement Vert Mauricie, FFQ, Parcs Canada, Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, MRNFP, Environnement Québec, & DPEDD. (2005). *Guide pour la conservation de l'habitat de la tortue des bois. Cahier du propriétaire développé pour la zone écosensible dans le bassin versant de la rivière Shawinigan*.

MRC de Maskinongé. (2022). *Plan de développement de la zone agricole et agroforestière*.

MRC de Maskinongé, & OBVRLY. (2021a). *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) de la MRC de Maskinongé : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de Loups (Nord)*.

MRC de Maskinongé, & OBVRLY. (2021b). *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) de la MRC de Maskinongé : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de Shawinigan (Sud)*.
https://carto.mrc-maskinonge.qc.ca/Ressources/PRMH/FFOM/PDF/PRMH_FFOM_parUniteGA_Shawinigan_Sud.pdf

MRC de Maskinongé, & OBVRLY. (2021c). *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Maskinongé : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de Wapizagonke.*
https://carto.mrc-maskinonge.qc.ca/Ressources/PRMHH/FFOM/PDF/PRMHH_FFOM_parUniteGA_Wapizagonke.pdf

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc. (2023). *Plan d'urbanisme 2022.* <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-14642>

NFIS, & CCMF. (2021). *Information sur les forêts du Canada provenant d'images satellitaires.*
https://opendata.nfis.org/mapserver/nfis-change_fra.html

OBVRLY. (2021). *Suivi de la mortalité routière de la tortue de bois dans le secteur du ruisseau des Pins Rouges à Saint-Alexis-des-Monts : Pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.*

OBVRLY. (2022a). *Plan directeur du lac Larose, municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.*
https://www.obvrly.ca/wp-content/uploads/OBVRLY_2022_PDL_lac_Larose.pdf

OBVRLY. (2022b). *Portrait-diagnostic du lac Larose - 2021, municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.*

Rivière, T., Arvisais, M., Banville, D., & Couillard, M.-A. (2018). *Rapport sur la situation de l'omble chevalier oquassa (Salvelinus alpinus oquassa) au Québec.*

Robert, M., Hachey, M.-H., Lepage, D., & Couturier, A. R. (2019). *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional* (Regroupement Québec Oiseaux, Ed.).

Roy, G. (2021, March 29). Manque de représentativité des aires protégées selon le MELCC. *Le Quotidien.*
<https://www.lequotidien.com/2021/03/29/manque-de-representativite-des-aires-protegees-selon-le-melcc-fa75201c4cc07cbfa02b1242c06ee27f>

Schepper, B., & Bégin, A. (2020). *Portrait de l'industrie forestière au Québec: une industrie qui a besoin de l'État: Note socioéconomique.*

Sentier national Mauricie. (2021). *Sentier national de la Mauricie.*
<https://sentiernationalmauricie.ca/index.html>

Sépaq. (2022). *Une étude importante sur les loups du parc.*
https://www.sepaq.com/pq/mot/loups/etude-importante.dot?language_id=2

Shields, A. (2022, January 15). Un projet d'aire protégée menacé de coupes forestières. *Le Devoir.*
<https://www.ledevoir.com/environnement/660585/mauricie-des-coupes-forestieres-dans-une-zone-ciblee-pour-un-projet-de-protection-de-milieu-naturel>

Simard, V. (2012). *Rapport d'inventaire des chiroptères et micromammifères au Parc national du Canada de la Mauricie et des chiroptères au Lieu historique national du Canada du Fort-Lennox à l'été 2010* (D. générale de l'expertise sur la faune et ses habitats Ressources naturelles et faune Québec Direction de la biodiversité et des maladies de la faune Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, Ed.). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2228301?docpos=3>

Tardif, B., Lavoie, G., & Lachance, Y. (2005). *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables.*

Vélo de montagne Mauricie. (2018). *Carte des sentiers.* <https://www.sentiersvmm.ca/carte-des-sentiers>

Wood, S., Dupras, J., Bergevin, C., & Kermagoret, C. (2019). *La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent Rapport final.*

Annexe A : Orientations interministérielles relatives au projet d'aire protégée proposée

L'objectif de protection du territoire de 30% d'ici 2030 du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Le Gouvernement du Québec, ainsi que le gouvernement du Canada⁶, se sont engagés et ont manifesté leur volonté d'adhérer à l'objectif de protection de 30 % du territoire d'ici 2030. Cet objectif découle de la proposition d'accord post 2020⁷ des cibles d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies,⁸ discuté entre autres lors de la Conférence sur le climat COP26.

L'objectif réduction des émissions de gaz à effets de serre de 37.5 % en 2030 et carboneutralité en 2050 du Gouvernement du Québec

Le Gouvernement du Québec, dans son [Plan pour une économie verte 2030](#) (PEV 2030), explicite sa première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du Québec. Celle-ci cherche à engager le Québec dans un projet ambitieux jetant les bases d'une économie sobre en carbone, résiliente face aux changements climatiques et plus prospère à l'horizon 2030. Le plan est une stratégie d'action pour atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effets de serre que le Québec s'est fixée pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

À cet effet, le dernier rapport du GIEC (hiver 2022)⁹ souligne l'importance de la protection de la biodiversité et des milieux naturels pour l'atteinte des objectifs en termes d'émissions de GES et de résilience. *“Sauvegarder la biodiversité et les écosystèmes est fondamental pour un développement résilient au changement climatique, compte tenu des menaces que le changement climatique représente pour eux et de leur rôle dans l'adaptation et l'atténuation. Des analyses récentes, s'appuyant sur une série de sources de données, suggèrent que le maintien de la résilience de la biodiversité et des services écosystémiques à l'échelle mondiale dépend de la conservation efficace et équitable d'environ 30 % à 50 % des zones terrestres, d'eau douce et océaniques de la Terre, y compris les écosystèmes naturels actuels.”*

¹⁰

⁶ <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2021/11/the-government-of-canada-increases-nature-protection-ambition-to-address-dual-crises-of-biodiversity-loss-and-climate-change.html>

⁷ <https://www.cbd.int/article/zero-draft-update-august-2020>

⁸ <https://www.cbd.int/aichi-targets/>

⁹ <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

¹⁰ Sommaire en français du rapport IPCC (2022) <https://www.animal-cross.org/nouveau-rapport-du-giec-sauvegarder-la-biodiversite-et-les-ecosystemes-est-fondamental-pour-un-developpement-resilient-au-changement-climatique/>

L'objectif sur la protection et la gestion de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

À travers la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030¹¹, le gouvernement du Québec vise à :

- Assurer une eau de qualité pour la population ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques ;
- Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau ;
- Miser sur le potentiel économique de l'eau par son accès et le développement d'activités économiques durables reliées à l'eau ;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau ;
- Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau ;
- Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Soulignons que la meilleure solution pour protéger la ressource “eau”, les écosystèmes aquatiques et les services écosystémiques associés, est le maintien de l'intégrité naturelle des forêts dans les bassins versants.

Les objectifs du Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs par la mise en place du PAFIT

Dans les pages du plan stratégique 2019-2023 du MFFP, on y retrouve des objectifs venant appuyer l'apport socio-économique et environnemental associé aux forêts. Notamment :¹²

- Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique. Cette stratégie gouvernementale a pour objectif d'accélérer la transformation de l'industrie des produits forestiers et de stimuler l'innovation dans le secteur forestier ;
- Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques ;
- Miser sur une communication centrée sur les citoyens ;
- Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune.

¹¹[Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/strategie-quebecoise-de-l-eau-2018-2030)

¹²[Plan stratégique 2019-2023 édition révisée](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/plan-strategique/PS-MFFP-2019-2023.pdf?1612369552)

L'opérationnalisation du PAFIT de l'unité d'aménagement 041-51 du MFFP identifie des enjeux pouvant orienter un développement du secteur sous forme de réserve de biodiversité projetée.

Le PAFIT met de l'avant certains enjeux provinciaux et régionaux établis par la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Il comporte obligatoirement des enjeux écologiques, les objectifs stratégiques du MFFP, ainsi que ceux définis par le milieu (Drolet & Boisvert, 2018).

Prenant appui sur ces enjeux identifiés, voici comment ils sont traduits sur le territoire à l'étude :

Durabilité des écosystèmes :

- Protéger les types de peuplements forestiers rares ;
- Augmenter ou maintenir la présence de peuplement à structure complexe, caractérisant les forêts vieilles et anciennes ;
- Identifier et conserver les milieux humides et riverains de grand intérêt écologique.

Qualité des habitats fauniques :

- Protéger les habitats désignés des espèces menacées ou vulnérables ;
- Préserver et/ou améliorer les forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) retenue (Identification des FHVC dans le secteur lac en Croix, lac Dargy lac la Coureuse et lac Larose) ;
- Maintenir la connectivité entre les territoires du Parc national de la Mauricie et les terres publiques bordant celui-ci.

Capacité de production de la forêt :

- Remettre à l'état naturel des sites improductifs (gravières, chemins forestiers, etc.) ;
- Valorisation d'une sylviculture de réhabilitation de la biodiversité prenant appui sur les produits forestiers non ligneux, les feuillus à noix et autres espèces valorisant la régénération d'habitats fauniques.

Bénéfice de la forêt :

- Maintenir la qualité des paysages ;
- Valorisation socio-économique par l'écotourisme et le plein air de proximité ;
- Expérience éducative et d'interprétation de la nature.

Cohabitation des usages :

- Augmenter significativement la multifonctionnalité des ressources forestières et leur valorisation par des chaînes de valeurs externes à l'industrie forestière ;
- Valorisation de partenariats culturels et scientifiques avec les Premières Nations et cohabitation harmonieuse avec les usagers dans une zone d'affectation récrétouristique (PATP).

Retombées économiques :

- Les retombées socio-économiques reliées à l'écotourisme, à l'éducation relative à l'environnement, aux produits forestiers non ligneux équivalent à celles issues de l'industrie forestière. Les retombées locales de la foresterie industrielle (bois d'œuvre de faible valeur ajoutée) sont diminuées par l'automatisation, le sous-investissement en usines, la rationalisation des usines de transformation et la pénurie de main-d'œuvre (Schepper & Bégin, 2020).

Accès au territoire :

- Limiter et encadrer l'accès aux zones sensibles du territoire dans le cadre du projet d'aire protégée proposée.

Compte tenu de la multitude d'options de valorisation forestière, ces enjeux PAFIT peuvent être adressés au MFFP sous cet angle :

- La prise en compte des volumes de bois accessibles en terres privées ;
- La valorisation socio-économique de la forêt par la transformation de valeur ajoutée, les produits forestiers non ligneux et l'acériculture ;
- La prise en compte de l'écotourisme comme secteur économique de reconversion ;
- Les services écosystémiques comme valeur de prévention socio-économique par la résilience territoriale.

La mise en valeur d'une aire protégée projetée à Saint-Mathieu-du-Parc répond, en partie, à plusieurs de ces enjeux soulevés par le MFFP.

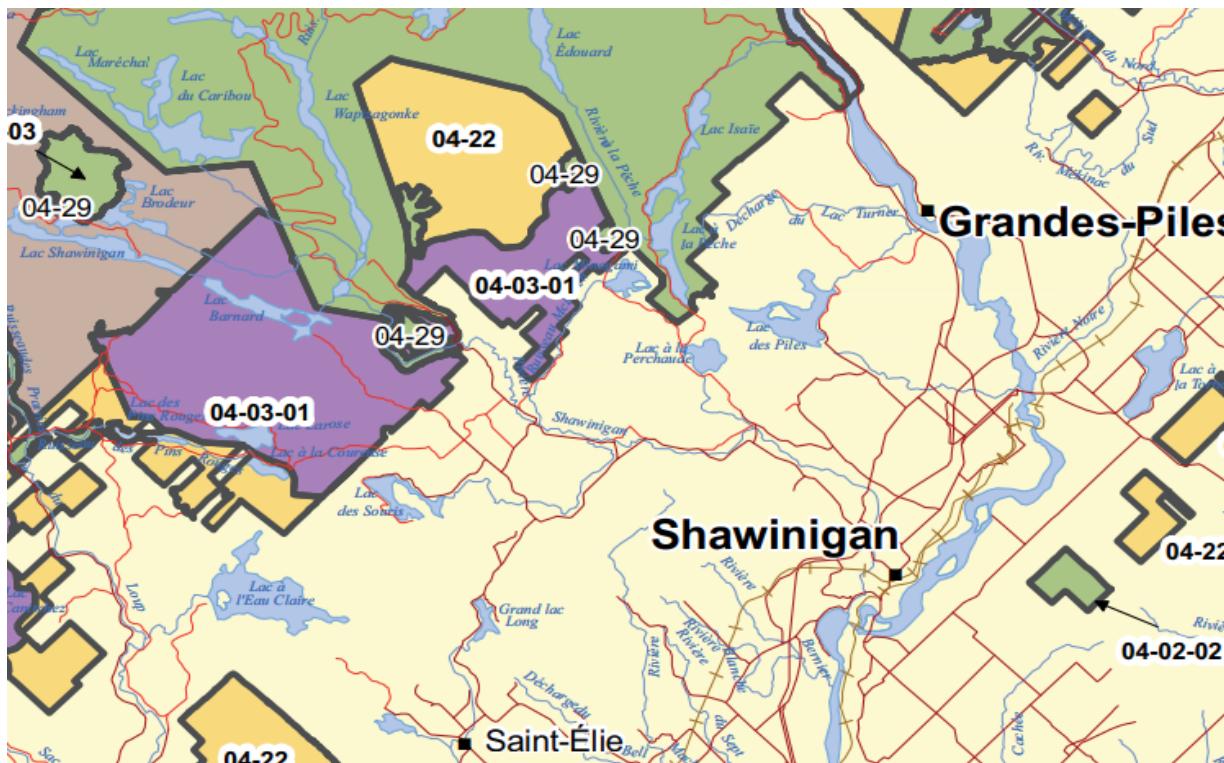
Les orientations de Tourisme Québec

Par sa mission, le ministère du tourisme du Québec vise à soutenir et promouvoir le développement du tourisme. Les enjeux suivants proviennent du plan stratégique 2019-2023 :

- Maximiser l'apport de l'industrie touristique à la vitalité des régions du Québec ;
- Offrir des services de qualité tout en modernisant l'expérience des visiteurs ;
- Développer l'engouement des touristes pour le Québec dans un contexte de forte concurrence ;
- Accroître le niveau d'activité dans l'industrie touristique et prolonger la durée des séjours ;
- Pour contribuer pleinement à la vitalité du Québec, l'industrie touristique doit attirer davantage de visiteurs et accroître leurs dépenses.¹³

¹³ Plan stratégique 2019-2023, ministère du tourisme du Québec (2019), https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/plan-strategique/PL-plan-strategique-tourisme_01.pdf?1575484728

Les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en regard du Plan d'affectation des terres publiques en Mauricie¹⁴



1.1.12 Figure : Affectation récrétouristique prioritaire (04-03-01) associée au territoire proposé

Les objectifs du MERN quant au développement de cette zone

- Protéger les encadrements visuels de la zone ;
 - Adapter les interventions de manière à protéger le potentiel acéricole dans la zone ;
 - Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de la tortue des bois, du touladi et de l'omble chevalier, du faucon pèlerin et du pygargue à tête blanche dans la zone ;
 - La préservation des habitats de certaines espèces désignées menacées ou vulnérables telles que la tortue des bois, le pygargue à tête blanche et le faucon pèlerin ;
 - Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein-air ;
 - Limiter le développement minier aux endroits déjà connus et exploités de la zone.

¹⁴ [Plan d'affectation du territoire public Région de la Mauricie, 2012 Zone no : 04](#) - p 113-123

Les objectifs du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

En 2017, via cette stratégie interministérielle et l'adoption de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*¹⁵, le gouvernement met en place une série de mesures ayant pour but de revitaliser et d'aider le développement social, environnemental et économique des régions. Étant donné que la proportion de la population mauricienne vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5e quantile) (2016), soit 25,0 % versus 3,3 % pour l'ensemble du Québec¹⁶, les objectifs spécifiques pour la Mauricie sont entre autres de :

- Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive ;
- Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien par une offre de services de proximité et d'opportunités de développement socio-économiques adaptées ;
- Soutenir la vitalité de l'écosystème économique par l'économie sociale ;
- Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population par une offre touristique, récréative et culturelle de proximité ;
- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement par la protection et la conservation de la biodiversité et des milieux naturels.

Les objectifs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

En 2017, le ministère a mis en place la nouvelle Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, qui concerne les citoyens de tous âges et de toutes conditions. Elle tient compte de la diversité des activités de la population, des capacités et de la disponibilité de chacun en offrant des sites de plein air de proximité. En voici les principaux objectifs :

- L'accessibilité (physique, temporelle et socio-économique) par l'amélioration et le développement de lieux de pratique à proximité des bassins de population ;
- La promotion du sport, de l'activité physique et des loisirs par leur valorisation auprès des organismes régionaux et élus et par le soutien à l'action bénévole¹⁷.

¹⁵ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec 2020. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 version actualisée. ISBN : 978-2-550-85625-2, 104 p. MINISTÈRE DU TOURISME

¹⁶ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec 2020. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 version actualisée. ISBN : 978-2-550-85625-2, 104 p. MINISTÈRE DU TOURISME

¹⁷ <http://www.education.gouv.qc.ca/municipalites/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/au-quebec-on-bouge/enjeu-3-promotion/>

Les objectifs du ministère de la Santé et Services sociaux

Par le biais de sa Politique gouvernementale de prévention en santé, le ministère souhaite faire adopter une vision d'une population québécoise en santé, dans laquelle chaque personne a la capacité et les conditions pour réaliser son plein potentiel et participer au développement durable de la société.¹⁸ Cette politique vise à agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales en santé.

Notamment l'on vise que :

- Que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;
- 20 % de la proportion de jeunes âgés de 12 à 17 ans soient actifs durant leurs loisirs et déplacements ;
- Atteindre un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial chez au moins 80 % de la population.

Les enjeux spécifiques aux saines habitudes de vies veulent :

- Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés ;
- Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif en toute saison.

¹⁸ <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/orientation-2-e-l-amenagement-de-communautes-et-de-territoires-sains-et-securitaires/>

MELCCFP - PRMHH (Plan régional des milieux hydriques et humides de la MRC de Maskinongé)

Les enjeux identifiés au PRMHH se résument ainsi :¹⁹

- Présence d'activités anthropiques pouvant affecter les milieux humides et hydriques occasionnant des sources potentielles de pollution et de fragmentation du territoire : (carrières/sablières - sentiers de motoneige - routes principales et secondaires - coupes forestières) ;
- Terrains de villégiatures /abris sommaires en terres publiques favorisant la circulation, l'érosion des chemins et l'introduction d'EEE ;
- Présence de résidences à moins de 150 m d'un plan d'eau pouvant engendrer des polluants et des perturbations par leurs activités à proximité de ceux-ci ;
- Présence d'espèces exotiques envahissantes recensées dans l'unité pouvant affecter l'écosystème en place : (érable à Giguère, salicaire commune) ;
- Ouvrages de surverse (en grande quantité) et barrages limitant la libre circulation des espèces aquatiques.

¹⁹ [Carte interactive du PRMHH Maskinongé. Onglet opportunités-contraintes](#)

ANNEXE B Mise en valeur du territoire et retombées

Portrait récréotouristique et socio-économique

Proximité du Parc national de la Mauricie

Le Parc national de la Mauricie est un joyau naturel au Québec. S'étendant sur plus de 536 km², il a pour mission de protéger un échantillon représentatif du bouclier canadien. Niché dans la chaîne de montagnes des Laurentides, il fait partie du réseau des parcs et des lieux historiques de Parcs Canada.²⁰

Le Parc national de la Mauricie offre plusieurs activités récréatives, comme la pêche, la randonnée pédestre, le cyclisme, le canot, la baignade, les sentiers d'interprétation, le ski de fond, la raquette à neige, le camping estival et hivernal notamment.

L'Aire protégé sera adossée directement à la portion sud du Parc national de la Mauricie et partagera ainsi une frontière de plus de 32 km, des habitats fauniques et écosystèmes interconnectés. Le territoire proposé est traversé par le chemin Saint-François qui mène à une des portes d'entrée du parc national (à 700 mètres des infrastructures du Parc récréoforestier), porte d'accès aux secteurs d'hébergement et d'activités du lac Wapizagonke.²¹

Potentiels d'attractivité du territoire proposé²²

Le territoire présente des potentialités certaines pour une mise en valeur reliée à l'écotourisme²³ :

- Présence de plus de 55 lacs et de nombreux milieux humides : attraits de destination important dans la structure d'un réseau d'infrastructures (sentiers-hébergement-canot camping) ;
- Relief vallonné parsemé de collines et crans rocheux permettant la mise en place de sentiers signatures (vélo- pédestre) avec points d'observations (Falaises du lac Larose) ;
- Présence de chutes, canyons et falaises mortes dans la vallée de la rivière Shawinigan (chute du Diable) et la décharge du lac en Croix ;
- Plusieurs plans d'eau accessibles pour l'aménagement de micro-camping (10 emplacements et moins) et hébergements rustiques ;

²⁰ [Parc national de la Mauricie — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_national_de_la_Mauricie)

²¹ <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/qc/mauricie/visit/cartes-maps>

²² Hypothèses de travail sur les infrastructures récréatives possibles sur le territoire

²³ [Écotourisme et zones protégées | UNWTO](https://www.unwto.org/what-we-do/sustainable-tourism/what-is-sustainable-tourism)

- Présence de la rivière Shawinigan et de chaînes de lacs permettant des circuits de canot-camping ;
- Présence d'habitats fauniques et de forêts anciennes à proximité des sentiers d'accueil et d'accès facilitant l'interprétation du milieu naturel ;
- Plus de 30 000 visiteurs/ans fréquentent une portion du secteur pour la randonnée pédestre et le vélo de montagne, clientèles cibles d'une mise en valeur de ce territoire.

Prenant appui sur les données précédentes, il est possible d'extrapoler quelles pourraient être les clientèles potentielles de l'aire protégée proposée. Il s'agira d'une clientèle variée, multigénérationnelle. Toutefois, celles-ci auront un point en commun : l'appel des espaces naturels, vierges ou peu aménagés.

En termes de provenance, on peut s'attendre qu'une majorité de la clientèle proviendra de l'extérieur de la région. Cela s'avère significatif comme effet de levier de mise en valeur pour l'économie locale et régionale.

Elle sera de cinq ordres :

1. Clientèle sportive estivale (adeptes de courses à pied, course en sentier, vélo de montagne, escalade, slackline, campeurs estivaux, etc.) ;
2. Clientèle sportive hivernale (adaptés de raquettes, ski de fond, vélo des neiges, ski de montagne, camping d'hiver, etc.) ;
3. Clientèle passionnée de nature, de la faune et la flore (cueillette, observation de la faune/flore, etc.) ;
4. Clientèle corporative scolaire reliée à l'éducation relative à l'environnement (ERE) et les activités de la station de recherche de l'UQTR ;
5. Clientèle grand public reliée aux activités ERE et de diffusion culturelle par l'amphithéâtre.

En termes de volumes, on peut s'attendre à un afflux significatif de visiteurs dans la future aire protégée proposée, et cela pour plusieurs raisons. Notamment :

- Sa localisation stratégique limitrophe au Parc national de la Mauricie qui attire plus de 250 000 visiteurs annuellement²⁴ ;
- L'intégration dans ses limites et infrastructures du *Parc Récréoforestier* qui accueille environ 30 000 visiteurs annuellement ;
- Le potentiel naturel, paysager et écologique de l'Aire protégée et le fait que les Québécois recherchent de nouveaux sites à découvrir.

Bien que la quantification du nombre de visiteurs s'avère spéculative à ce stade-ci, l'aire protégée proposée bénéficiera de l'affluence de visiteurs du Parc national de la Mauricie et capitalisera sur la clientèle existante. L'offre de l'aire protégée sera élaborée en complémentation, identifiera les capacités de charge du milieu et déterminera des mesures et aménagements de conservation et valorisation de la biodiversité. (ex : contingentement de certains secteurs, aménagements et infrastructures de faible empreinte au sol, déplacement des visiteurs par des navettes).

Notons que le Parc national de la Mauricie contingenté son territoire dû à sa forte affluence en saison estivale. Durant la saison hivernale, l'accès à l'entrée du chemin Saint-François de Saint-Mathieu-du-Parc est fermé.

²⁴ <https://www.lhebdodustmaurice.com/actualite/plus-d-un-quart-de-million-de-visiteurs-en-2021/#:~:text=Avec%20255%20940%20visiteurs%20en,depuis%20son%20ouverture%20en%201970.>

Une estimation du nombre de visiteurs potentiels de l'aire protégée proposée a été calculée pour les cinq années de démarrage. Plusieurs hypothèses, inspirées des données statistiques de l'étude de la Chaire de tourisme Transat ESG-UQAM (2017) ainsi que la méthodologie d'une étude de marché réalisée pour le compte de la SÉPAQ (2019)²⁵, ont servi à l'élaboration de ces estimations. Trois (3) scénarios sont envisagés²⁶, soit :

1. un scénario dit « optimiste », représentant 75 650 visiteurs :

- a. 1 % de l'ensemble des 1,78 M²⁷ touristes québécois fréquentant la Mauricie annuellement ;
- b. 5 % de l'ensemble des 117 000²⁸ touristes provenant de l'extérieur du Québec et qui viennent en Mauricie annuellement ;
- c. 10 % du transfert de visiteurs issus du Parc national de la Mauricie²⁹ ;
- d. 85 % du transfert des visiteurs du Parc récréoforestier actuel³⁰.

2. un scénario « pessimiste » représentant 29 390 visiteurs :

- a. 0,05 % de l'ensemble des 1,78 M³¹ touristes québécois fréquentant la Mauricie annuellement ;
- b. 2 % de l'ensemble des 117 000³² touristes provenant de l'extérieur du Québec et qui viennent en Mauricie annuellement ;
- c. 3 % du transfert de visiteurs issues du Parc national de la Mauricie³³ ;
- d. 35 % du transfert des visiteurs du Parc récréoforestier actuel³⁴.

²⁵ TouriScope, *Étude des potentielles retombées économiques et touristiques du projet de parc national Côte-de-Charlevoix*, préparé pour la SÉPAQ, 14 octobre 2019, 59 p.

https://www.sepaq.com/resources/docs/org/acces_info/0101-409-document.pdf

²⁶ Portrait de l'industrie touristique | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

²⁷ <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/faits-saillants-tourisme-quebec/tourisme-en-bref-2017/>

²⁸ Le tourisme au Québec en bref – 2017 | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

²⁹ Ce pourcentage tient compte des doublons possibles avec le nombre de visiteurs annuels de la Mauricie.

³⁰ Ce pourcentage prend en compte le fait qu'une tarification progressive sera mise en place sur le territoire comparativement à la gratuité tel qu'actuel

³¹ <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/faits-saillants-tourisme-quebec/tourisme-en-bref-2017/>

³² Le tourisme au Québec en bref – 2017 | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

³³ Ce pourcentage tient compte des doublons possibles avec le nombre de visiteurs annuels de la Mauricie.

³⁴ Ce pourcentage prend en compte le fait qu'une tarification progressive sera mise en place sur le territoire comparativement à la gratuité tel qu'actuel

3. Un scénario « mitoyen » (ou « réaliste ») qui se situe entre ces deux premiers scénarios, et représentant 52 245 visiteurs :

- 0,75 % de l'ensemble des 1,78 M³⁵ touristes québécois fréquentant la Mauricie annuellement ;
- 3,5 % de l'ensemble des 117 000³⁶ de touristes provenant de l'extérieur du Québec et qui viennent en Mauricie annuellement ;
- 6 % du transfert de visiteurs issues du Parc national de la Mauricie³⁷ ;
- 65 % du transfert des visiteurs du Parc récréoforestier actuel³⁸.

Il ressort que l'aire protégée proposée pourrait attirer entre 29 000 et 74 000 visiteurs par année. Peu importe le scénario, il sera important de baliser la capacité de support du milieu afin de répartir les flux touristiques sur l'ensemble du territoire et ainsi éviter une surutilisation des axes routiers, source de mortalité pour la tortue des bois. Des aménagements spécifiques, restrictions d'accès motorisés aux habitats sensibles et des services de navette pourraient notamment être mis en place afin de réduire l'empreinte anthropique sur le territoire.

³⁵ <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/faits-saillants-tourisme-quebec/tourisme-en-bref-2017/>

³⁶ [Le tourisme au Québec en bref – 2017 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

³⁷ Ce pourcentage tient compte des doublons possibles avec le nombre de visiteurs annuels de la Mauricie.

³⁸ Ce pourcentage prend en compte le fait qu'une tarification progressive sera mise en place sur le territoire comparativement à la gratuité tel qu'actuel

Retombées socio-économiques

L'industrie touristique est un secteur économique important au niveau national, représentants des recettes d'environ 28 milliards \$US au Canada selon l'OMS³⁹ et de plus de 15 milliards dollars canadiens au Québec. Les retombées économiques globales de l'industrie pour le Québec, en 2019, se chiffraient à 11,5 G \$, soit 2,5 % de l'économie québécoise. Avec des revenus estimés de 2,4 G \$ pour le Gouvernement du Québec, dont 1,2 G \$ en TVQ.⁴⁰ En termes d'activités économiques, on compterait 24 845 entreprises associées au tourisme, pour un total de 412 387 emplois salariés.⁴¹

L'écotourisme, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁴² apporte les avantages économiques suivants :

Avantages économiques directs :

- Revenus directs des écotouristes supportant les services de proximité ;
 - Crédit d'emplois et développement d'opportunités d'affaires ;
 - Stimulation des autres secteurs de l'économie locale (secteurs de services et de transformation);
 - Stimulation de l'économie périphérique régionale.

Avantages économiques indirects :

- Revenus indirects des écotouristes ayant des effets multiplicateurs élevé (approvisionnement, chaînes de valeur et de circularité entre les organisations) ;
 - Propension des écotouristes à fréquenter des attractions culturelles et patrimoniales comme compléments de séjours ;
 - Bénéfices économiques d'une valorisation durable des aires protégées (industrie pharmaceutique, recherche en réhabilitation de biodiversité, produits forestiers non ligneux) et des phénomènes naturels (ex. : maîtrise des inondations).

L'écotourisme peut contribuer à diversifier les économies locales, et ce, tout en protégeant leurs ressources naturelles⁴³.

³⁹ Organisation mondiale du tourisme, *Baromètre du tourisme mondial-Annexe statistique*, mars 2021, pris sur [Portrait de l'industrie touristique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/industrie-touristique)

40 [Portrait de l'industrie touristique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

41 [Portrait de l'industrie touristique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

⁴² Traduction libre de Sarrasin (2002), à partir de Weaver (1998), tiré de <https://isnad-africa.org/2019/09/02/ecotourisme-facteur-de-croissance-economique-et-pilier-du-developpement-sustainable/>

43 Gauthier, 1993

12.2.1 Tableau des retombées directes potentielles possibles d'une implantation d'aire protégée 2024-2026

Calculs effectués à partir de : SEPAQ, Étude des potentielles retombées économiques et touristiques du projet de parc national Côte de Charlevoix, Touriscope, 2019, 59p/ entrevues Parc régional de Portneuf 2022

	Ratio visiteurs	Tarif/ unité	Scénario Pessimiste		Scénario réaliste		Scénario optimiste	
Estimation du nombre de visiteurs	-	-	29 390		52 245		75 650	
Droits d'entrée – accès universel	40%	8 \$	11 756 visiteurs	94 048\$	20 898 visiteurs	167 184\$	30 260 visiteurs	242 080\$
Droits d'entrée – Vélos	30%	12\$	8817 visiteurs	105 804\$	15 673 visiteurs	188 076\$	22 295 visiteurs	267 540\$
Droits d'hébergement, par nuitée/ personne (moyenne)	10%	35\$	2939 visiteurs	102 865\$	5224 visiteurs	182 840\$	7565 visiteurs	264 775\$
Classes nature, par année	-	200\$	15 classes	3 000\$	30 classes	6 000\$	75 classes	15 000\$
Passes annuelles 4 saisons – St-Mathieu	Approx 5% pop. St-Mathieu	40\$	150	6000\$	150 passes	6000\$	300 passes	12 000\$
Passes annuelles 4 saisons – Mauricie	15%	50\$	4408	220 400\$	7836 passes	391 800\$	11 347 passes	567 350\$
	TOTAL ESTIMÉ			532 117 \$	941 900\$		1 368 745\$	

12.2.2 Tableau des retombées indirectes potentielles possibles d'une implantation d'aire protégée 2024-2026

Calculs effectués à partir de : SÉPAQ, Étude des potentielles retombées économiques et touristiques du projet de parc national Côte de Charlevoix, Touriscope, 2019, p.35 clientèle excursionniste -clientèle de séjour (2-3 jour)

	Ratio	Taux/jour	Scénario Pessimiste		Scénario réaliste		Scénario Optimiste	
			Visites	retombées	Visites	retombées	Visites	retombées
Estimation du nombre de visiteurs	-	-	Visites 29 390	retombées	Visites 52 245	retombées	Visites 75 650	retombées
Hébergement	25%	30,23\$	7347	222 099 \$	13 061	394 834 \$	18 912	571 709 \$
Restaurant, épicerie, boissons	50%	25,29\$	14 695	371 636 \$	26 122	660 625 \$	37 825	956 594 \$
Transport	60%	24,48\$	17 637	431 753 \$	31 347	767 374 \$	45 390	1 111 147\$
Magasinage	10%	13,33\$	2939	39 176 \$	5224	69 635\$	7865	104 840 \$
Loisirs et divertissement	10%	9,66\$	2939	28 390 \$	5224	50 463 \$	7865	75 975 \$
Autres dépenses	10%	12,64	2939	37 148 \$	5224	66 031 \$	7865	99 413\$
	TOTAL ESTIMÉ (selon le scénario)		1 130 202 \$		2 008 962 \$		2 919 678 \$	

Retombées socio-économiques des opérations forestières⁴⁴

Outre la coupe forestière de 70 ha (6500 mètres cubes) effectuée en janvier 2022, plusieurs autres coupes sont prévues sur le territoire dès 2025. Ces coupes viendront aliéner les derniers massifs de forêts anciennes de tenure publique au sud de la Mauricie vouées à la conservation et au développement écotouristique.⁴⁵

En prenant appui sur le volume de bois extrait du chantier *Tourbière îlot* (6 500 mètres cubes), nous pouvons extrapoler que les chantiers à venir ont un potentiel approximatif de 40 000 mètres cubes de bois.

Selon le bulletin économique l'Accès forestier publié en 2016 par le MFFP, les redevances liées à la récolte du bois seraient d'environ 12 \$/m³.⁴⁶ Il est donc possible d'estimer que les récoltes de bois effectuées dans la zone étudiée engendreront des redevances approximatives de 480 000 \$ pour la période 2025-2030, soit une moyenne de 96 000 \$/an ou de 6 \$/ha/an (16 400 ha), si on applique ces résultats sur l'ensemble de la superficie du territoire étudié.

Notons toutefois que ce calcul de redevances ne prend en compte que les revenus engendrés par l'État et non les dépenses préalables qui sont effectuées pour préparer ces opérations. En tenant compte des dépenses telles les subventions octroyées pour l'établissement de chemins forestiers, les investissements concernant les aménagements forestiers et les travaux réalisés en aval des coupes pour assurer la repousse des peuplements, il est possible que le solde net de ces redevances soit négatif.

Ensuite, sachant que l'ensemble de l'industrie forestière engendre des retombées annuelles économiques de 6,1 G\$ (MFFP 2018b) et qu'environ 52 M m³ ont fait l'objet de transformation au Québec en 2017 (MFFP 2017c), il est possible d'estimer que les retombées moyennes engendrées par chaque m³ de bois récolté sont de 117\$/m³.⁴⁷

Ainsi, en se basant sur une moyenne québécoise, les retombées économiques engendrées par les récoltes de bois (40 000 m³) effectuées entre 2025 et 2030 dans la zone étudiée seraient d'environ 4.68 M\$, basé sur la moyenne des récoltes annuelle estimée à 8000 m³.

Nous considérons que les projets de récolte de bois dans la zone étudiée pourraient générer des retombées économiques approximatives de 936 K\$ par année sur 5 ans ou de 57 \$/ha/an si on applique ces résultats sur l'ensemble de la superficie du territoire étudié.

En comparatif, les bénéfices directs d'une mise en valeur écotouristique et de conservation du territoire dans un scénario réaliste se situent à 980 K\$/ ans au cours des 5 premières années de démarrage (59\$/ha), sans compter des retombées régionales de 3M\$ annuellement.

⁴⁴ La valeur économique des écosystèmes du Mont-Kaaikop : une analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain Version finale – Janvier 2019, Auteurs : Jeoffrey Auclair^{1,2}, Jérôme Dupras, Christian Messier & Marie-Ève Roy

⁴⁵ Courriel, Carl Vézina, directeur de l'unité de gestion bas-Saint-Maurice , février 2022

⁴⁶ <https://bmmb.gouv.qc.ca/Auction/Auctions/Details/lIHeW3QfW58vgDhaEDVoTQ>

⁴⁷ <https://bmmb.gouv.qc.ca/Auction/Auctions/Details/lIHeW3QfW58vgDhaEDVoTQ>

Considérant que les retombées des opérations forestières ne sont ni récurrentes, ni amorties dans le temps, ces retombées deviennent caduques au bout de 5 ans, contrairement aux retombées écotouristiques qui iront en grandissant et structureront la vitalité socio-économique du milieu.

Infrastructures réceptives et touristiques nouvelles

Parmi les autres impacts économiques du projet, on pourrait citer le développement de nouvelles infrastructures ou encore la valorisation des infrastructures existantes.

Plus spécifiquement, les infrastructures touristiques qui sont envisagées pour le projet sont, non limitativement :

- Un bâtiment d'accueil et d'interprétation principal situé au cœur du village de Saint-Mathieu-du-Parc.
- Un bâtiment d'accueil secondaire au Parc récréoforestier avec blocs sanitaires ;
- L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, vélo de montagne, de ski de fond, vélo des neiges, de raquette et points de vue ;
- L'aménagement d'un circuit d'interprétation de la nature (panneaux d'interprétation touristiques, écologique, géologique, paysager, etc.) le long des sentiers ;
- L'aménagement d'aires de camping rustiques et refuges (sans électricité et/ou avec panneaux solaires), de type micro-camping de 10 emplacements dans des secteurs désignés ;
- L'aménagement de pôles nautiques avec quai et aire de repos ;
- L'aménagement de structures multifonctions type préaux (protection contre la pluie et des insectes) pour recevoir des groupes de visiteurs et d'étudiants, offrir de la formation et des services d'interprétation, etc. ;
- L'établissement d'un service de prêts d'équipements et de matériels (location de vélos, raquettes, ski de fond, canot, planche à pagaie, etc.) ;
- L'implantation d'un service de navette pour transporter les visiteurs aux points d'accès du territoire.

Ce type de mise en valeur pourrait fournir trois avantages importants pour la collectivité :

1. Éviter de perturber les écosystèmes et le site naturel de l'aire protégée en dirigeant les flux touristiques du centre du village vers les pôles d'activités par des systèmes de mobilité durable (navettes, vélos, corridors récréatifs) ;
2. Favoriser les retombées socio-économiques dans le cœur villageois, en permettant aux visiteurs de dépenser dans les entreprises locales (gîtes, bistro, *Food truck*, dépanneur, marché public, etc.);
3. Permettre la valorisation de bâtiments existants, comportant une valeur patrimoniale pour le village et visant la construction éco-responsable.

Le bâtiment d'accueil principal sera hautement significatif en tant que centralité du village et des activités de plein air dans la collectivité. Il pourrait notamment servir de :

- Centre d'information et d'accueil (bureaux, information générale sur l'aire protégée) ;
- Centre éducatif relatif à l'environnement (ERE) (salles de classe, modules d'interprétation, centre de documentation) ;
- Centre de location ou de prêt de matériel et équipement ;
- Lieux offrant des équipements collectifs partagés (hébergement-cuisine communautaire).

Retombées sociales

L'écotourisme ou le tourisme de nature comportent plusieurs retombées sociales bien documentées.

Parmi ces retombées, figurent notamment :

- L'activité physique et ses impacts bénéfiques sur la santé physique et mentale des gens ;
- Les composantes éducatives, associée aux aspects d'interprétation et d'éducation populaire ;
- La valorisation de la culture locale et de la solidarité communautaire.

La pratique courante d'activités physiques apporte de multiples bénéfices sociaux sanitaires à la population.

C'est d'ailleurs une des principales motivations qui amène les Québécois à bouger et à entrer en contact avec la nature. Ils recherchent « plaisir, bien-être, besoin d'évasion, contemplation/beauté des paysages, socialisation, forme physique, dépassement de soi et, surtout chez les jeunes, une quête de sensations. »

On remarque cependant que, dans la population, des barrières peuvent freiner la pratique : manque d'intérêt, conciliation travail-famille-loisir, handicaps physiques, perception de manque de temps, raisons financières, méconnaissance des lieux et des activités, difficulté d'accessibilité au transport et offre insuffisante de plein air à proximité.

Considérant que « le plein air de proximité » s'intègre facilement à la routine et contribue à un mode de vie « physiquement actif »⁴⁸, il est raisonnable de croire que le projet viendrait accroître l'offre locale et régionale, facilitant l'accès à un espace naturel de grande qualité.

⁴⁸ Gouvernement du Québec (2021), Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal !, ISBN 978-2-550-89774-3, <http://www.education.gouv.qc.ca/index.php?id=41059&L=2>, p.6.

Retombées ERE et culture

Ce projet prendra aussi appui sur l'éducation relative à l'environnement et la culture autochtone.

Les institutions du secteur éducatif de tous les niveaux sont à la recherche d'activités d'éducation relative à l'environnement, d'expériences d'apprentissage en forêt (classe nature) ou de simple connexion avec la nature. L'Université du Québec à Trois-Rivières par le biais de trois facultés (Éducation, Sciences de l'Environnement, Loisirs et Culture) a manifesté son intérêt à y établir une station de recherche par l'implantation d'infrastructures et de lieux d'enseignement et recherche.

Les enjeux relatifs à l'environnement sont nombreux et affectent toutes les générations, mais de façon significative les enfants qui vivront avec les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité qui s'accroissent.

Grâce aux infrastructures sur place, il sera possible de développer des activités pédagogiques et culturelles pouvant s'adresser à des publics de tout âge, tout en développant des offres spécifiques pour certains secteurs (éducatif, corporatifs, expérience d'équipe, etc.).

En voici les faits saillants :

- Présence d'un amphithéâtre de 350 places permettant la diffusion de conférences, ateliers éducatifs et événements culturels ;
- Présence de sentiers et milieux naturels d'intérêts à proximité de l'amphithéâtre permettant des activités d'interprétation ;
- Présence de la coopérative de solidarité Atikamekw Nitaskinan comme partenaire de production et diffusion de contenu culturel autochtone (mise en place d'un pôle culturel autochtone) ;
- Présence de la Coopérative de solidarité Enfant Nature et de l'école primaire la *Tortue des bois* comme partenaires pour la mise en place de programmes éducatifs en ERE ;
- Animations et visites terrain d'étudiants de divers départements de l'UQTR et des cégeps de Trois-Rivières et Shawinigan (Sciences de l'environnement, Sciences de l'Éducation, Loisirs-culture et tourisme, Sciences de l'activité physique) ;
- Animations éducatives en sciences naturelles effectuées par l'Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Retombées environnementales

Alors que le tourisme est souvent perçu comme étant responsable de la dégradation des milieux naturels (Lequin, 2001), l'écotourisme s'attarde à limiter les impacts, voire à contribuer à restaurer les milieux notamment à partir des revenus obtenus par les visiteurs des sites (OMT et PNUE, 2002)⁴⁹.

Il est donc important de mettre en place des outils et mécanismes de mesures des coûts et avantages écologiques des projets touristiques. Pour ce faire, il est possible de se baser sur les trois indicateurs composites développé par l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT), soit :

- ***Indicateur de capacité de charge*** : outil de mesure du nombre maximal de visiteur à un moment donnée.
- ***Indicateur de perturbation de site*** : outil de mesure des niveaux d'impacts sur le site compte tenu des particularités naturelles et écologiques d'un site.
- ***Indicateur d'intérêt écologique*** : outil de mesure qualitatif des particularités écologiques d'un site mesurant le niveau d'attrait du site pour l'écotourisme.

⁴⁹ <https://www.goodplanet.info/2008/07/15/ecotourisme-et-developpement-durable/>

Annexe C : Concertation et appuis inter-régionaux

Les appuis au projet d'aire protégée à Saint-Mathieu-du-Parc en Mauricie

Appuis organisationnels au 4 avril 2023

Appuis municipaux (résolutions)	Appuis organisationnels
Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc*	UQTR (rectorat et vice rectorat à la recherche) *
MRC de Maskinongé	Université du Québec (vice-présidence à l'enseignement et la recherche)
Ville de Shawinigan	Bassin Versant Mauricie*
Ville de Trois-Rivières	Environnement Mauricie*
Ville de Nicolet	Parc National de la Mauricie* Réserve mondiale de la biosphère du lac St-Pierre Société d'histoire naturelle de la vallée du St-Laurent
Appuis organismes régionaux	Unité Régionale Loisirs et Sport Mauricie (URLSM)*
École Alternative la Tortue des Bois	Loisirs et Sports Lanaudière
Fondation de l'école la Tortue des Bois	Rando Québec*
Coop. Enfant Nature	PARQ Québec / Aventure Écotourisme Québec
Camp Minogami	Environnement Jeunesse
Camp du lac Vert	FQME (Fédération Québécoise Montagne et Escalade)
Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis	Tourisme Mauricie*
Association des Lac Goulet, Brûlé, Magnan et des Amoureux	Office de Tourisme de Shawinigan
Sentier national de la Mauricie*	Action Boréale
Vélo de Montagne Mauricie*	Environnement Jeunesse
Maïkan Aventures	Appuis d'entreprises
Club de marche : Moi mes souliers	Solute services comptables
Club de plein air Zahra	Mont SM (centre de vélo de montagne)
Club de plein air de l'UQTR	Pépinière du Parc

Association des propriétaires du lac Perchaude	Gite d'un commun accord
Mouvement Vert Mauricie	Triade conception de site web
SANA (service d'intégration des nouveaux arrivants)	Taïga (fabricant de planche SUP)
Fondation de l'école secondaire alternative de l'Énergie	Gestion et entretien de chalets Gélinas
Club de course La chute du diable (événement de course en sentiers)	Boutique PUR Trois Rivières (produits santé)
Coopérative de solidarité attikamekw Nitaskinan (diffusion et médiation culturelle)	Espace Mieux être (centre de Santé)
Association des étudiants de psychologie de l'UQTR	Brunelle ski-vélo
Coopérative de solidarité Bicolline (village grandeur nature médiéval)	Micro-brasserie Pub le Trou du Diable
	Lambert gestion de patrimoine financier
	Energie CMB (centre de vélo de montagne)

*activités de concertation effectuées avec ces organisations

Les appuis suivants sont en sollicitation :

- Association des pourvoiries du Québec
- Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- Filière mycologique de la Mauricie
- Association Forestière Vallée du Saint-Maurice
- SEPAQ (central)